

FONDÉ EN 1910

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 129

MONTREAL, LE VENDREDI 11 JUIN 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Chacun son métier...

Si les jeunes du secondaire boudent la formation professionnelle depuis 20 ans, les commissions scolaires, elles, annoncent des relances de ce secteur depuis 30 ans, avec, il faut le dire, de piètres résultats. Elles tentent à nouveau leur chance en s'engageant à faire passer les jeunes de ce secteur de 12 à 50 % en dix ans.

Les commissions scolaires blâment les parents, coupables de pousser leurs enfants vers le droit ou la médecine même s'ils n'ont pas l'étoffe pour compléter une telle formation. Elles dénoncent le discours voulant qu'il n'y ait pas de salut hors de l'université.

La semaine dernière, au congrès de la Fédération des commissions scolaires, l'ex-ministre libéral de l'Industrie et du Commerce, Gerald Tremblay, aussi président du 35^e Mondial des métiers, prévu pour l'automne à Montréal, a clamé devant des centaines de commissaires qu'il serait très fier s'il avait une fille qui voulait être coiffeuse. Il a été bien reçu par des commissaires qui veulent briser le mythe selon lequel la formation professionnelle serait un cul-de-sac.

Les commissions scolaires croient qu'une valorisation de l'enseignement technique résoudrait le grave problème du décrochage au niveau secondaire tout en donnant au Québec les travailleurs qualifiés dont il manque cruellement. Elles ont raison, mais le chemin qu'elles ont proposé la semaine dernière suppose une réforme de l'ensemble de l'enseignement secondaire, où la place de la formation générale, si fondamentale, demeure obscure.

Les commissions scolaires proposent que les élèves qui optent pour la formation technique en secondaire IV ou V puissent revenir et avoir accès au cégep puis à l'université.

«Un jeune du secondaire général prend un cours d'introduction en informatique pendant qu'un jeune au secteur professionnel étudie l'électroménager de systèmes informatisés. Pourquoi dira-t-on que la seconde formation est plus "cheap" que la première?», demande Berthier Dolbec, de la Fédération des commissions scolaires.

Ce dernier croit aussi que les connaissances en physique de l'élève qui aura complété deux ans de formation professionnelle (en métallurgie ou en hydraulique, par exemple) seront équivalentes à celles du jeune du secteur général.

L'un et l'autre devraient pouvoir entrer au cégep et suivre les mêmes cours de physique ou de mathématiques, poursuit M. Dolbec en cachant mal une profonde irritation envers le réseau collégial qui, il y a deux ans, a haussé les exigences d'entrée.

«Je veux bien rêver avec eux, mais les cégeps sont là pour desservir les jeunes tels qu'ils existent, pas les jeunes dont on peut rêver», plaide M. Dolbec.

Les collèges, eux, voient les choses d'un autre œil. Pour eux, il n'est pas question de fermer les yeux sur d'éventuelles lacunes en formation générale. Qu'ils convoient le secteur préuniversitaire ou général du cégep, qu'ils aient suivi une formation générale ou professionnelle au secondaire, tous les jeunes devront posséder une culture générale. La Fédération des cégeps ne ferme pas la porte à la reconnaissance d'équivalences mais demeure prudente.

On le voit, tous les éléments d'un beau conflit sont réunis. D'un côté, ceux qui souhaitent ajuster le système pour garder le plus grand nombre possible d'enfants à l'école. De l'autre, ceux qui croient qu'il est impérieux de ne faire aucune concession en ce qui a trait à la qualité de la formation générale.

Le ministre de l'Éducation, François Legault, ne reconnaît-il pas récemment que si les entreprises sont généralement satisfaites des compétences professionnelles des jeunes, elles se plaignent en revanche de leurs difficultés avec la langue maternelle et la langue seconde?

Il reste que cet accent des commissions scolaires sur la formation professionnelle a tout pour emballer non seulement le ministre de l'Éducation mais le premier ministre, qui a parlé, lors de l'assomblée du conseil des ministres, le 15 décembre dernier, de «la révolution de la formation technique et professionnelle».

Diverses études québécoises viennent confirmer que le nombre de jeunes qui s'inscrivent en formation professionnelle est quatre fois plus élevé dans les deux tiers des pays de l'OCDE.

Il est clair que de nombreux pays ont développé une culture en ce domaine. Par exemple, le système des apprentis en Allemagne permet aux jeunes d'être pris en charge assez tôt dans leur vie par des entreprises. Il reste que le taux de chômage des jeunes est élevé, plus qu'ici, dans de nombreux pays européens. Et tout le monde le dit, une formation trop pointue ne rend service à personne, surtout si elle est dispensée tôt dans la vie.

Mais pendant que l'opposition entre formation générale et formation professionnelle reste entière, il s'en trouve plusieurs pour montrer du doigt un autre mal, soit le statut précaire de 85 % des 7500 enseignants de ce secteur, oubliés de la CEQ comme des commissions scolaires.

IDÉES

Normand Baillargeon:
Les chiens ont soif,
page A 9



POLITIQUE

Secteur public: les
négociations piétinent,
page A 5



PLAISIRS

Sociologie
de la danseuse nue,
page B 1



Des soldats américains ont débarqué près de Skopje, en Macédoine, avant d'amorcer leur mission de paix au Kosovo. Les troupes serbes ont quitté triomphalement la province yougoslave après la signature du traité entre l'OTAN et le gouvernement Milosevic.

La paix s'annonce fragile

Le Conseil de sécurité de l'ONU autorise l'envoi d'une force internationale au Kosovo

D'APRÈS ASSOCIATED PRESS,
LA PRESSE CANADIENNE
ET REUTERS

Nations unies — Le Conseil de sécurité de l'ONU a donné hier son feu vert à l'envoi d'une force internationale au Kosovo en vue d'assurer le retour en toute sécurité de quelque 860 000 réfugiés chassés de la province serbe.

Le conseil a adopté la résolution autorisant le déploiement de la KFOR par 14 voix pour et une abstention, celle de la Chine.

La résolution 1244 appelle également les Nations unies à s'atteler à la reconstruction de la province, détruite par la guerre et par les 11 semaines de bombardements de l'OTAN, et à créer une administration civile

provisoire qui donnerait une autonomie substantielle au Kosovo.

«Aujourd'hui, nous voyons au moins le début de la fin d'un chapitre sombre et désespéré dans l'histoire des Balkans», a déclaré Kofi Annan au conseil. Le secrétaire général des Nations unies a toutefois prévenu que l'avenir du Kosovo était loin d'être sûr et nécessitait l'engagement de la communauté internationale pour permettre aux milliers de réfugiés de rentrer chez eux sans danger et de reconstruire leurs vies après la plus grave crise de réfugiés qu'ait connue l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. «Après la violence, les abus en matière de droits de l'homme, les expulsions et la dévastation de

l'année dernière, la tâche de reconstruction du Kosovo» et du rétablissement d'un semblant de vie normale est «immense», a-t-il dit.

Les 15 pays membres du Conseil de sécurité ont voté après l'annonce de la suspension des bombardements sur la Yougoslavie par le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, l'Alliance atlantique ayant observé un début de retrait des troupes serbes du Kosovo.

Les premiers éléments de la force, composée de militaires de pays membres de l'OTAN et d'autres pays, pourraient arriver dès aujourd'hui, selon M. Solana.

La Chine et la Russie avaient refusé de voter tant que l'OTAN n'aurait pas cessé ses opérations aériennes. Pékin avait tenté de

■ L'éditorial de Guy Taillefer, page A 8

VOIR PAGE A 10: PAIX

Ryan démolit l'union sociale

MICHEL VENNE
LE DEVOIR

Dans un texte à paraître dans le numéro courant de la revue canadienne *Inroads*, l'ancien chef du Parti libéral du Québec, Claude Ryan, propose une critique virulente de l'entente sur l'union sociale conclue le 4 février entre le gouvernement fédéral et les provinces, sauf le Québec.

M. Ryan dénonce d'abord la «rupture déplorable» à laquelle a donné lieu cette négociation. Contrairement à ceux qui disent que c'est Lucien Bouchard qui s'est volontairement isolé en refusant de signer l'entente, l'ancien ministre de Robert Bourassa affirme que le Québec «fut lâché par ses partenaires au moment crucial de la décision».

VOIR PAGE A 10: RYAN

La presse, ce mal nécessaire...



REUTERS

JACQUES VILLENEUVE s'est soumis à une autre conférence de presse hier, épreuve qu'il aurait bien échangée contre un après-midi sur le bord de la piscine, a-t-il avoué. Malgré tout, il affirme que les journalistes sont plus respectueux, même si on lui pose beaucoup de questions sur sa vie amoureuse. Pendant ce temps, le festival de la course automobile se transporte au centre-ville de Montréal. À lire en pages A 3 et B 6.

Louise Arbour fait le saut

La procureure en chef du TPI quitte son siège pour devenir juge à la Cour suprême du Canada

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Après des mois de spéculations, la procureure en chef du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la Canadienne Louise Arbour, a finalement décidé de quitter son poste pour siéger à la Cour suprême du Canada.

La ministre de la Justice, Anne McLellan, en a fait l'annonce hier, quelques heures à peine après l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une résolution entérinant le plan de paix pour le Kosovo. Cette nomination survient aussi deux semaines après que Mme Arbour a fait le geste sans précédent d'inculper pour crimes contre l'humanité un chef de gouvernement en exercice, le président yougoslave Slobodan Milosevic.

Quatre de ses acolytes ont fait l'objet d'accusations similaires. Elle empêchait du même coup que M. Milosevic puisse négocier son impunité et mettait les diplomates au pied du mur.

Mme Arbour entrera en fonction à la Cour suprême le 15 septembre prochain, mettant fin à un an plus tôt que prévu à son mandat de quatre ans. Elle occupera un des trois postes ontariens, en remplacement du juge Peter Cory, qui a pris sa retraite le 1^{er} juin dernier. Son arrivée portera à trois le nombre de femmes siégeant à la Cour suprême, une première dans l'histoire de ce tribunal. Ce sera aussi la première fois que le banc de neuf juges sera majoritairement francophone.

La candidature de Mme Arbour faisait l'objet de spéculations depuis des mois. Le premier ministre Jean Chrétien n'avait toutefois pas caché il y a quelque temps qu'elle était sa candidate préférée. Il avait pensé la nommer en novembre 1997, au moment de remplacer le juge John Sopinka qui était décédé subitement. Elle n'avait pas été retenue pour ne pas interrompre trop rapidement son mandat au Tribunal international.

On craignait à l'époque, et il y a encore quelques mois, que son départ nuise aux travaux du Tribunal international. Sa décision, il y a deux semaines, de porter des accusations contre M. Milosevic ont calmé ces inquiétudes, note Errol Mendes, directeur du Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa.

VOIR PAGE A 10: ARBOUR

Sécuritaires, les refuges pour femmes battues?

À Saint-Jean-sur-Richelieu, une femme a été assassinée par son conjoint alors qu'elle séjournait dans une maison pour femmes violentées

ÉRIC DESROSNIERS
LE DEVOIR

Une femme a été assassinée par son conjoint, dans la nuit de mercredi à hier, à Saint-Jean-sur-Richelieu, dans la maison pour femmes violentées où elle avait trouvé refuge. Constatées par cette première tragédie du genre au Québec, les intervenantes dans le domaine ne jugent toutefois pas souhaitable de remettre en cause le fonctionnement de ces maisons d'hébergement.

La victime, âgée de 42 ans, dont l'identité n'a pas été officiellement dévoilée, a été abattue de sept coups de feu et serait morte sur le coup. Son conjoint, un menuisier-contracteur de 44 ans qui s'est rendu, quelques heures plus tard, à la police du Haut-Richelieu accompagné de son avocat, comparaitra aujourd'hui au Palais de justice de Saint-Jean. Il n'avait aucun antécédent criminel. La police

n'avait jamais été appelée à intervenir auprès de ce couple qui vivait ensemble depuis 20 ans. La victime avait demandé refuge auprès de la maison d'hébergement Coup d'elle pour se mettre à l'abri de la violence psychologique de son conjoint.

Quelques minutes après avoir allumé un incendie dans sa maison, dans le but apparent de détourner l'attention des policiers, le suspect se serait présenté vers 2h50 du matin à la maison Coup d'elle, où sa femme avait trouvé refuge un mois auparavant. Il aurait défoncé la porte d'un coup de pied et demandé sans succès à l'intervenante de faction où était sa conjointe. Il l'aurait malheureusement lui-même trouvée à l'étage de la résidence, qui abritait quatre autres femmes et six enfants, et aurait déchargé sur elle son fusil de calibre 20 avant de prendre la fuite en voiture. Impuissante, l'intervenante de la maison d'hébergement a pendant ce temps alerté les policiers et

aidé les autres occupants de la maison à s'enfuir. Ces dix femmes et enfants ont par la suite été amenés à l'hôpital local avant d'être envoyés dans d'autres maisons d'hébergement.

Encore sous le choc de la tragédie, la coordonnatrice de la maison d'hébergement, Sylvie Langlais, assurait hier que toutes les mesures de sécurité avaient pourtant été prises. Le terrain était clôturé, les portes étaient munies d'un système de verrouillage automatique, l'entrée de quiconque était étroitement contrôlée, des boutons d'urgence étaient disposés partout et les téléphones étaient programmés sur le 911. Le refuge étant ouvert dans la petite ville depuis 1982, son emplacement avait toutefois perdu graduellement de son secret. «Il nous était bien arrivé que des hommes viennent de temps en temps garer leur voiture devant la maison

VOIR PAGE A 10: REFUGES

MÉTÉO

Montréal
Ensoleillé.
Chaud et humide.
Max: 30 Min: 15

Détails, page B 6

INDEX

À Voir.....B 10
Annonces.....A 4
Avis publics.....B 6
Culture.....B 8
Économie.....A 6
Éditorial.....A 8

Le monde.....B 7

Les sports.....B 6

Montréal.....A 3

Mots croisés.....B 6

Politique.....A 5

Télévision.....B 8

www.ledevoir.com



• LES ACTUALITÉS •

Les Innus prêts à bloquer Churchill Falls en cour

«On refuse de nous écouter. On refuse de nous entendre.»

PATRICK WHITE
REUTERS

Québec — Les Innus du Québec ont indiqué hier qu'ils avaient l'intention de contester en justice la constitutionnalité du projet de loi 60, un projet de parachèvement du développement hydroélectrique de la rivière Churchill.

Le projet de loi, déposé le 13 mai et devant être adopté au cours des prochains jours, permettrait un seul processus d'évaluation environnementale pour le projet hydroélectrique conjoint au Labrador, dans le nord-est du pays.

Selon Armand McKenzie, représentant innu, le ministre de l'Environnement du Québec, Paul Bégin, aurait refusé de faire témoigner les autochtones en commission parlementaire.

«Tout est maintenant possible, nous pensons par exemple à contester en cour la constitutionnalité de la loi», a-t-il dit lors d'une entrevue avec Reuters.

Le projet de loi autorise le Québec à conclure une entente formelle avec le gouvernement de Terre-Neuve et le gouvernement du Canada pour établir un processus unifié d'évaluation environnementale du projet de parachèvement du développement hydroélectrique de la rivière Churchill proposé par Hydro-Québec et Newfoundland and Labrador Hydro.

En mars 1998, le Québec et Terre-Neuve avaient annoncé qu'ils s'approprieraient à négocier les détails du grand projet hydroélectrique, d'une valeur de 6,5 milliards de dollars.

Le premier volet du projet de Churchill Falls consistait à dévier partiellement deux rivières vers le réservoir Smallwood, créé il y a 25 ans, pour ajouter de nouvelles turbines à la centrale de Churchill Falls. L'autre consistait à construire un tout nouveau barrage à 200 kilomètres en aval sur le fleuve Churchill. Près de 45 000 emplois seraient créés par la mise en œuvre de

ces projets. Hydro-Québec a annoncé mercredi qu'elle abandonnait une partie du projet Churchill. La rivière Saint-Jean ne serait ainsi pas détournée et le projet produirait 2200 mégawatts (MW), au lieu des 3200 MW prévus.

Le barrage projeté à Gull Island produira toujours 2200 MW et inondera les parois escarpées de la gorge dans laquelle coule la rivière.

Cependant, la dérivation partielle de deux rivières vers le réservoir Smallwood existant devait impliquer l'inondation de 700 kilomètres carrés. Seule la rivière Romaine sera maintenant déviée et les niveaux d'eau devraient diminuer de 20 à 30 cm.

La perspective de nouvelles immersions provoque la colère des Innus, qui réclament encore une compensation pour les terres englobées par le réservoir Smallwood il y a 25 ans.

Au bureau du ministre Bégin, un porte-parole a indiqué que les autochtones n'avaient pas été exclus du pro-

cessus de consultation et qu'ils n'avaient pas manifesté l'intention de s'exprimer. Elle a ajouté que le projet de loi n'était qu'une étape d'un long processus où les Innus seraient alors consultés.

Pour Québec, il est important que le projet de Churchill Falls, dont la nature et l'envergure sont sans précédent, puisse être évalué dans le cadre d'une procédure unique, et ce, malgré son caractère transfrontalier.

Dans le projet de loi, il est aussi prévu que toute partie autochtone intéressée pourra également être signataire de l'entente recherchée.

«On refuse de nous écouter. On refuse de nous entendre. Ce ne sont que de belles paroles car il n'y a pas de communication», a dit Armand McKenzie.

Dans une lettre transmise hier au premier ministre, Lucien Bouchard, et au ministre Bégin, les Innus expliquent qu'ils n'ont jamais été impliqués de quelque façon que ce soit sur

leur perception du projet de loi 60.

«Soyons sérieux, monsieur le ministre. Quand avez-vous téléphoné aux Innus pour les informer de ce projet de loi, ou quand aviez-vous l'intention de nous aviser de vos démarches?» a demandé le leader innu dans sa lettre.

Il y explique que les autochtones seront sans doute les plus affectés par la réalisation du «deuxième plus gros chantier hydroélectrique au monde après celui du barrage des Trois-Gorges en Chine».

Parlant d'«impérialisme économique», Armand McKenzie a écrit: «Vous allez peut-être éventuellement vous réveiller un jour, monsieur le ministre, dans un pays où des gens qui rêvaient de souveraineté se trouvent tout d'un coup dans une situation où ils s'aperçoivent qu'ils ont fait leur pays sur le dos d'un autre peuple en colonisant et en utilisant les richesses naturelles de ce peuple. Est-ce cela, le modèle québécois?»

EN BREF

Autobus, pas d'accord

(Le Devoir) — Le fait que la STCUM puisse commander des autobus à plancher bas à des entreprises de l'extérieur du Québec ne fait pas l'affaire du Syndicat des travailleurs canadiens de l'automobile. «Notre expertise et la qualité des Nova Bus [fabriqués à Saint-Eustache] sont reconnues partout en Amérique du Nord, sauf par la STCUM!», se plaint le directeur québécois du TCA, Luc Desnoyers. «La possibilité que la STCUM acquière grâce aux taxes des Québécois des autobus à plancher bas non fabriqués au Québec est indécente.» De fait, Québec continuera de subventionner à 50 % l'achat des futurs autobus, qu'ils soient ou non fabriqués ici.

Faulder: l'OEA intervient

Toronto (PC) — L'Organisation des États américains (OEA) demande aux États-Unis de retarder l'exécution du Canadien Stanley Faulder pendant qu'elle enquête afin de déterminer si le condamné a été victime de «châtiment cruel et anormal» alors qu'il était dans le couloir de la mort. La Commission interaméricaine des droits de la personne, une filiale de l'OEA, veut davantage de temps pour enquêter sur les dix comptes à rebours à l'exécution qu'a subis Faulder depuis qu'il est emprisonné pour le meurtre, en 1975, d'Inez Philips, une femme de 75 ans. La Cour criminelle d'appel du Texas a rejeté un appel similaire de l'avocat de Faulder, Sandra Babcock, mardi. La requête affirmait que la répétition des suspensions d'exécution de dernière minute constituait un «châtiment cruel et anormal», ce qui est formellement interdit selon la Constitution américaine. Faulder devrait être exécuté jeudi prochain.

Revenu Québec perquisitionne

Sainte-Foy (PC) — Revenu Québec a exécuté hier huit mandats de perquisition dans les régions de Québec, Lévis, Chicoutimi, Boisbriand et Montréal. Ces perquisitions visent des restaurateurs soupçonnés d'avoir éludé le paiement de taxes de vente provinciale et fédérale et d'impôts. Selon l'enquête, les personnes soupçonnées auraient utilisé, dans deux franchises d'une chaîne de restaurants, un logiciel informatique appelé Zapper dans le but de modifier les factures de vente afin de cacher une partie des ventes ainsi que les taxes perçues sur ces ventes. Plusieurs centaines de milliers de dollars de TPS et de TVQ auraient ainsi échappé au fisc. Les sociétés visées et leurs administrateurs, en plus de devoir payer les montants impayés, s'exposent à des poursuites, à des amendes et jusqu'à deux ans d'emprisonnement.

Incendie majeur à Plessisville

Plessisville (PC) — Un violent incendie a causé de lourdes pertes dans la nuit de jeudi au centre-ville de Plessisville, dans les Bois-Francs. Le brasier a détruit 13 logements, un commerce de meubles et un restaurant. Le feu aurait pris naissance vers trois heures dans la cuisine du restaurant. Les flammes se sont propagées à un vieux hangar pour ensuite détruire un immeuble à logements, évacué en toute hâte. Les pompiers de Plessisville ont été aidés dans leur travail par leurs collègues de Princeville, Warwick et Victoriaville. Le feu n'a été maîtrisé qu'après cinq heures de travail et personne n'a été blessé. Une enquête a été lancée pour déterminer la cause du sinistre.

Manques de ressources

(PC) — Les entreprises pharmaceutiques québécoises s'inquiètent de plus en plus du manque de main-d'œuvre qualifiée dans le secteur. Selon une étude de l'organisme Montréal TechnoVision, le manque de ressources qualifiées a réduit la croissance des entreprises de 13 % depuis les cinq dernières années. Actuellement, plus de 500 postes en recherche et développement demeurent non pourvus alors que plus de 600 emplois ont dû être créés en dehors du Québec.

Métro dangereux

Saint-Pétersbourg (AFP) — Une corniche surplombant une entrée de métro de Saint-Pétersbourg s'est effondrée hier à 19h sur des piétons, tuant six personnes et en blessant seize autres, selon un nouveau bilan fourni par un responsable du Comité des situations d'urgence. La cause de l'accident serait la vétusté du bâtiment, construit dans les années 60. Les premières informations permettent d'exclure la thèse d'une explosion, à l'indique Alexandre Snejkov, responsable local du Comité des situations d'urgence. L'effondrement s'est produit hier à l'entrée de la station de métro Sennaïa Plochad (Place-du-Foin), dans le centre-ville de Saint-Pétersbourg. Une enquête sur les causes de l'accident a été ouverte alors que les sauveteurs continuaient à travailler sur place.

Entente avec les travailleurs forestiers

Val-d'Or (PC) — Le ministère des Ressources naturelles et les travailleurs forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue en sont venus à une entente concernant les compensations que ces derniers réclament depuis que les Algonquins de Winneway leur interdisent l'accès à la forêt.

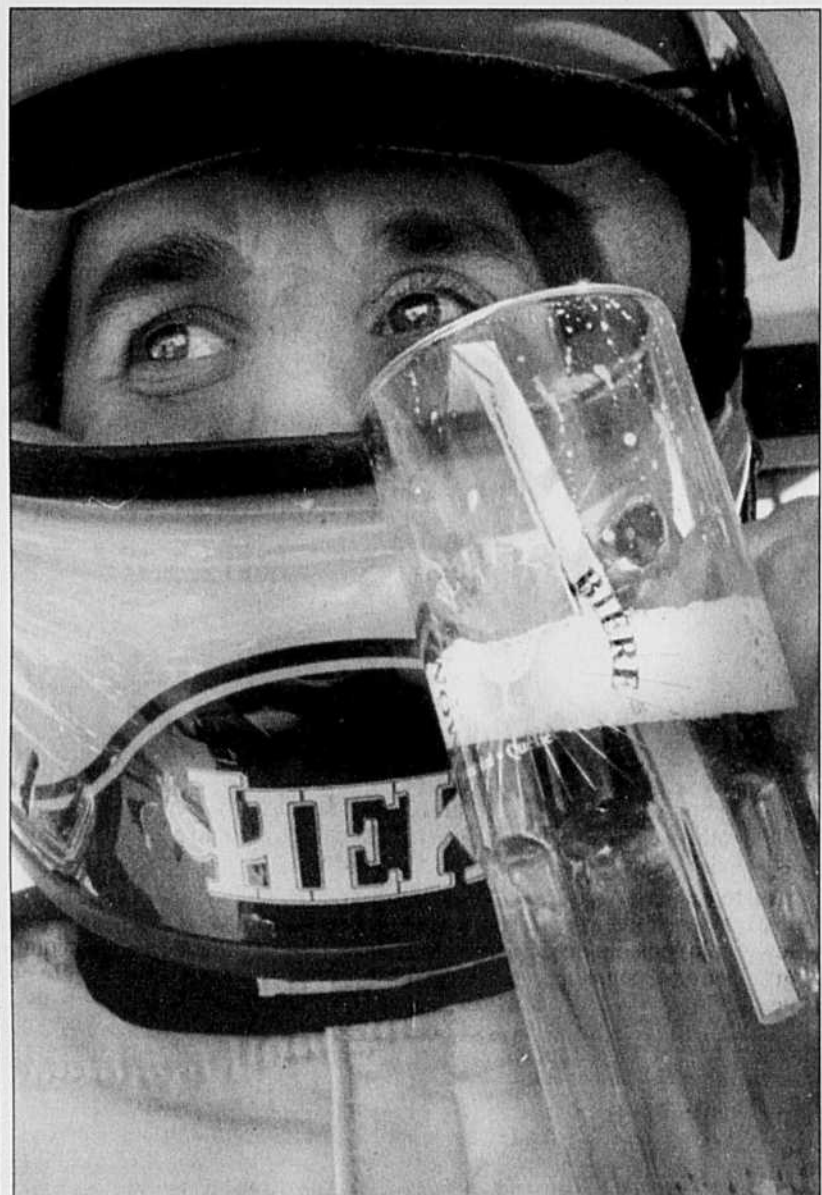
Cet accord est cependant loin de mettre un terme à l'affrontement entre les autochtones et ces travailleurs, qui perdure depuis près de trois semaines.

Leur porte-parole, Gilbert Barrette, refuse de se prononcer sur un éventuel blocus de la route 117. «Pour ce qui est du retour au travail, ça a besoin de pas niaiser trop longtemps. C'est sûr que si d'ici une semaine il ne se passe rien et que les Algonquins nous interdisent toujours l'accès à la forêt, nous allons quand même reprendre le travail», s'est-il borné à indiquer sans fournir de précision sur les moyens qui seront pris pour briser le blocus des Algonquins.

Le conflit affecte une centaine de travailleurs propriétaires de leur équipement — camion, abatteuses, ébrancheuses et autres — dont les coûts peuvent atteindre 500 000 \$. En vertu de l'entente, le gouvernement du Québec assumera les versements mensuels de ces travailleurs qui vont de 10 000 à 15 000 \$. Mais les travailleurs ne seront pas indemnisés pour les salaires perdus.

Une centaine d'autres travailleurs, qui ne sont pas propriétaires de leur équipement et qui perçoivent des prestations d'assurance-emploi, obtiendront des compensations leur permettant de toucher de 75 à 90 % de leur salaire. «Les gars ne sont pas satisfaits à 100 %, mais on va s'en contenter», a dit le représentant de ces travailleurs forestiers. M. Barrette a déploré le silence des dirigeants de l'industrie forestière en les invitant à «mettre de l'eau dans leur vin». Il a aussi invité les autochtones à cesser «de taper sur la tête des travailleurs forestiers», qui ne sont pas responsables des différends qui les opposent au gouvernement sur la gestion de la ressource forestière.

L'alcool au volant



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

UN BRASSEUR qui s'associe à un coureur automobile? Bien sûr, on ne suggérera pas au coureur Sylvain Champoux d'encourager son commanditaire juste avant de prendre le volant... Proviso a profité du lancement du Mondial de la bière pour dévoiler la nouvelle voiture de Formule Ford 1600 CC aux couleurs de sa bière Hek. Sylvain Champoux étrennera le bolide dimanche matin, juste avant le début de la course de Formule 1.

Bourses du millénaire

Legault presse Pettigrew de s'impliquer

Québec (PC) — Le traitement des prêts et bourses étant déjà commencé, il faut vite régler le dossier des Bourses du millénaire, soutient le ministre de l'Éducation, François Legault.

A son avis, si le ministre fédéral Pierre Pettigrew ne s'implique pas pour faire débloquent les négociations, les étudiants québécois risquent d'être lésés. M. Legault a téléphoné à plusieurs reprises à l'homme de confiance de Jean Chrétien mais cela

ne semble pas l'avoir incité à bouger.

«Il faut que nous ayons une rencontre le plus vite possible pour conclure le dossier et régler les derniers points en suspens», a déclaré M. Legault, à Québec, hier. «C'est important pour les étudiants pour qu'ils sachent quelles sont les bourses auxquelles ils ont droit», a-t-il ajouté. La part du Québec des Bourses du Millénaire est de quelque 75 millions de dollars. On estime à 3000 le nombre d'étudiants québécois qui pourraient en bénéficier.

Vous déménagez?

Pour retrouver **Le Devoir** à votre porte dès la première journée, signalez-nous votre changement d'adresse le plus tôt possible.

LE DEVOIR
Téléphonez dès maintenant au
(514) 985-3355 • 1-800-463-7559

loto-qué

649

Tirage du 99-06-09

9 12 22 26 29 32

Numéro complémentaire: 4

GAGNANTS	LOTS
6/6	3 1 666 666,70 \$
5/6+	12 55 223,20 \$
5/6	309 1 715,60 \$
4/6	17 348 250,50 \$
3/6	312 236 10,00 \$

Ventes totales: 16 756 035 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 200 000 \$

Québec 49

Tirage du 99-06-09

8 14 25 27 30 44

Numéro complémentaire: 21

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	1 50 000,00 \$
5/6	26 500,00 \$
4/6	1 254 50,00 \$
3/6	22 689 5,00 \$

Ventes totales: 602 154,50 \$

Extra

Tirage du 99-06-09

NUMÉROS	LOTS
726448	100 000 \$
26448	1 000 \$
6448	250 \$
448	50 \$
48	10 \$
8	2 \$

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de départ entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Québec-France

Bientôt fini le débat sur le doublage

Québec (Reuters) — Le conflit entre l'Union des artistes du Québec (UDA) et le studio américain Warner sur le doublage de films américains en France devrait se régler d'ici un mois, a indiqué hier un porte-parole de la firme cinématographique.

«C'est une situation temporaire et un incident de parcours qui va trouver sa fin d'ici 30 jours», a indiqué Claude Chabot, reconnaissant que les doublages en français au Québec «étaient beaucoup mieux pour le marché québécois que le doublage international européen».

L'UDA a lancé le mois dernier une campagne de sensibilisation en faveur du doublage de films américains au Québec. Le groupe de défense des artistes s'est indigné que le géant du film Warner ait fait doubler tous ses films en France depuis le début de l'année, craignant «un effet domino dévastateur sur l'industrie du doublage au Québec».

«Les artistes du Québec ont perdu environ 400 000 \$ depuis le début de l'année», a affirmé Pierre Curzi, président de l'UDA.

Par comparaison, 60 % des films de Warner en 1998 ont été doublés au Québec, contre 85 % en 1995. L'industrie du doublage cinématographique génère 20 millions de dollars au Québec annuellement.

Le porte-parole de Warner au Québec, Claude Chabot, a expliqué à la presse hier qu'un changement récent à la direction de Warner aux États-Unis ainsi que l'achat d'Astral Tech — un doubleur dans la province ayant une relation privilégiée avec Warner

— par la firme montréalaise Covitech a entraîné un flou «temporaire».

«Ce qui manque le plus n'est pas un manque de bonne volonté mais un changement des représentants des deux parties», a-t-il dit.

Il a précisé que Warner tenait au marché du Québec et que le groupe américain avait déjà invité le président de l'UDA, Pierre Curzi, et la direction de Covitech à rencontrer la nouvelle direction à Los Angeles.

«Les gens qui sont en charge n'ont pas pris conscience de ce problème et l'Union des artistes a fait son travail», a ajouté Claude Chabot, rappelant que Warner avait annoncé le tournage de deux grands films américains à Montréal en septembre, mettant en vedette Bruce Willis et Tom Cruise.

Pierre Curzi a précisé que la direction de Covitech rencontrerait les dirigeants de Warner à Hollywood d'ici 10 jours.

Il a ajouté que l'UDA n'avait pas de remontrances à faire aux autres studios tels Fox, Walt Disney et Paramount, déplorant cependant «l'absence depuis 20 ans» de Universal au Québec.

L'UDA a par ailleurs suggéré aux journaux québécois de rendre disponible dans leur rubrique hebdomadaire l'origine du doublage sur les nouveaux films. À terme, l'UDA veut aussi que la provenance du doublage des films en français soit indiquée dans les horaires télé et des cassettes vidéo.

La loi française empêche le doublage de films étrangers dans un autre pays que la France.

Rock dénonce un donneur homosexuel

Ottawa (PC) — Le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, estime que l'activiste Joël Pinon, de Québec, a commis un «acte irresponsable et inacceptable» en donnant du sang sans indiquer à Héma-Québec qu'il est homosexuel.

Le ministre réagissait à une question du Parti réformiste qui lui demandait hier, en tant que responsable de la sécurité du système de collecte de sang au Canada, de porter des accusations criminelles contre M. Pinon.

M. Rock a répondu que ce serait à la police de décider. Néanmoins, il a affirmé qu'il était difficile d'éviter des situations semblables.

«Nous demandons aux gens qui donnent du sang de nous faire part de la réalité. Nous agissons à partir de cela. C'est une bonne pratique. Mais si quelqu'un ment, il n'y a pas grand-chose que nous puissions faire», a-t-il déclaré à la Chambre des communes.

A son avis, il est «clair» que le ges-

te de M. Pinon est un «acte irresponsable et inacceptable».

Selon le député réformiste Grant Hill, des actions de la sorte peuvent «mettre en danger la vie des Québécois» qui dépendent du système de distribution sanguine pour survivre.

Soutenant que son sang est aussi bon que celui d'une autre personne, M. Pinon a donné de son sang le 22 mai dernier à Héma-Québec en mentionnant sur sa condition sexuelle, rapportait hier le quotidien *La Presse*.

Il s'insurge ainsi contre les règles d'Héma-Québec (et de l'Agence canadienne du sang ailleurs au Canada) qui interdisent à tout homme qui a eu des relations sexuelles avec un autre homme depuis 1977 de donner du sang.

Il juge qu'il s'agit d'une mesure discriminatoire basée sur l'orientation sexuelle et non sur des raisons de sécurité.

M. Pinon n'est pas porteur du VIH.

NOUVEAU ORIGINAL LOGIQUE

Les douleurs musculaires et/ou articulaires cè n'est pas une fatalité!

Lorsque les douleurs ou les problèmes articulaires deviennent chroniques malgré différents traitements, il est temps de prendre en compte l'intégrité de votre système postural. En effet, toutes les pathologies musculo-squelettiques récidivantes sont directement reliées à un dérèglement de votre système postural!

Ce système, peut être corrigé très simplement, en modifiant où en corrigeant ses différentes portes d'entrées.

Exemple: Des pieds asymétriques avec une jambe plus courte provoque une bascule et une rotation du bassin: cela peut auto-entretenir une sciatique, des problèmes de genoux, des douleurs de dos ou des problèmes cervicaux!

En effet pour des résultats efficaces à long terme, il faut traiter des causes, et regarder la globalité de notre système musculaire.

Clinique Posture & Equilibre à Outremont
1280 Bernard suite 102
Tél: 514-277-7007

Thierry Pautrot B.Sc dP, diplômé en podologie (Paris France équivalent de la podiatrie USA) et certifié en posturologie, naturothérapeute reconnu par les assurances.
Orthèses plantaires, semelles orthopédiques posturales ou mécaniques, disponibles après évaluation.

Au plaisir de vous rencontrer !

• LES ACTUALITÉS •

Développement et Paix et Anti-Slavery International dénoncent

L'esclavage est encore un énorme cauchemar

La servitude pour dette est particulièrement endémique au Pakistan

L'esclavage: une pratique révolue? Loin de là, dénoncent d'une même voix Développement et Paix et Anti-Slavery International, qui estiment à une vingtaine de millions le nombre d'être humains traités comme des bêtes encore aujourd'hui.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Répandu sur tous les continents, l'asservissement d'enfants et d'adultes est particulièrement endémique au Pakistan. Selon Développement et Paix et Anti-Slavery International, de grands propriétaires terriens y font la loi, achetant, vendant et enchaînant même des familles entières pour quelque dette à rembourser.

Au terme d'une enquête en profondeur sur le terrain, les deux organismes en viennent à de troublantes conclusions dans leur rapport intitulé *La Servitude pour dette*. «Dans la province de Sind, les preuves documentaires de servitude pour dette, d'emprisonnement, d'achat et de vente de travailleurs endettés, de viol de femmes, de familles asservies et de terrorisme par les propriétaires ont été présentées en vertu de la Loi sur l'abolition du système de servitude. Mais en vain, car les propriétaires sont si puissants que la police et l'appareil judiciaire ne font rien.»

Mike Dottridge, directeur de l'organisme d'origine britannique Anti-Slavery International créé en 1839, note que la situation est plus critique que jamais. «Jusqu'ici, des groupes de défense des droits de la personne, au

Pakistan, ont réussi à faire libérer des milliers d'esclaves. Malheureusement, non seulement de grands propriétaires terriens multiplient-ils les kidnappings de leurs anciens esclaves, mais en plus le Pakistan menace depuis quelques semaines de museler les organismes non gouvernementaux.»

On croit à tort, corrige Mike Dottridge, que le développement économique met un frein ou un terme à l'exploitation. «Dans les faits, comme on l'a constaté au Pakistan, les zones les plus commercialisées sont souvent celles qui ont le plus souvent recours à l'esclavage. Avec la libéralisation du marché, les pays industrialisés craignent l'impossible compétition avec le cheap labor. En réalité, c'est souvent à l'esclavage que nous sommes confrontés.»

Dans leur rapport conjoint, Développement et Paix et Anti-Slavery International notent qu'au Pakistan, «il est urgent de reconnaître l'existence de la servitude pour dette — une violation des droits humains en soi — dans le secteur agricole, dans les briqueteries, dans le tissage des tapis et d'autres secteurs où travaillent des enfants.»

Que peut le Canada contre semblables exploitations? Dans un premier temps, les deux organismes réclament qu'Ottawa amende ses lois

sur les douanes et bannisse non plus seulement les biens fabriqués par des prisonniers en Chine mais aussi tous les fruits de la servitude pour dette. Dans un second temps, ils militent pour que les autorités canadiennes cessent d'être indifférentes aux conditions de travail de milliers de femmes et d'enfants et qu'elles se donnent les moyens financiers d'enquêter sur certains produits importés.

Quant au cas pakistanais, Jacques Bertrand, de Développement et Paix, celui-là même qui a dans le passé mené la cabale contre Levi's et Nike, invite la population canadienne à écrire au gouvernement pakistanais pour dénoncer la pérennité de l'esclavage dans ce pays.

Au consulat pakistanais, personne ne nous a rappelée, hier, pour commenter le rapport rendu public et la campagne amorcée contre ce pays.

Quoique particulièrement visé, le Pakistan n'est pas le seul à être montré du doigt dans le rapport, qui dénonce aussi, entre autres, les conditions invivables de travailleurs dans les plantations de cannes à sucre de la République dominicaine, le trafic de femmes et d'enfants au Népal et la mise en gage d'enfants au Bénin.

Petite note en terminant aux acheteurs de tapis indiens d'ici: plutôt que de rechercher le plus bas prix, assurez-vous plutôt que le produit porte la mention «Rugmark», garantissant selon Anti-Slavery International qu'il a été conçu par des employés respectés dans leurs droits.

Rendez-vous en novembre 2000 aux Pays-Bas

La prochaine conférence sur le climat sera décisive

Bonn (AFP) — La prochaine conférence mondiale décisive sur les changements climatiques, portant sur la mise en œuvre du protocole de Kyoto, se tiendra du 13 au 25 novembre 2000 aux Pays-Bas, à La Haye, mais les États-Unis ont demandé un report au printemps 2001.

Le Canada et le Maroc avaient également déposé leurs candidatures à l'organisation de cette sixième réunion des parties à la convention Climat, qui devrait revêtir une importance comparable à celle de Kyoto fin 1997.

En revanche, la cinquième conférence mondiale, qui se déroulera du 25 octobre au 5 novembre prochain à Bonn en présence des ministres, sera essentiellement technique.

Comme la réunion de deux semaines qui s'achève aujourd'hui, cette cinquième conférence contribuera à préparer la réunion de la Haye, donc à définir le champ d'application du protocole de Kyoto, les 2 mécanismes et règles à mettre en place pour que les

dispositions du traité adopté au Japon soient appliquées. Selon les Nations unies, beaucoup de pays attendent l'échéance de la conférence «vitale» de La Haye pour ratifier le traité de Kyoto, qui prévoit une réduction moyenne des émissions de 5,2 % en moyenne à l'horizon 2008-2012.

Le secrétaire exécutif de la convention, Michael Zammit Cutajar, a estimé hier que le travail technique mené lors la session qui s'achève à Bonn sur la méthodologie et les procédures d'application du protocole «continue à progresser de façon convenable».

A Bonn, les délégués des 147 pays représentés ont travaillé sur le fonctionnement des trois «mécanismes de flexibilité» du protocole qui permettront la réduction effective des pollutions: permis d'émissions, «mise en œuvre conjointe» et «développement propre» (pour aider le Tiers-Monde à s'équiper en technologies propres).

Les délégués se sont aussi mis d'accord sur plusieurs principes de base visant à mettre en place un système de contrôle et des règles précises d'application du protocole, ainsi que sur un programme d'inventaire des émissions de CO₂. Enfin, les systèmes de comptage des émissions de gaz à effet de serre par l'aviation internationale devraient être perfectionnés. Les émissions de CO₂ de l'aviation ne sont toujours pas soumises au protocole de Kyoto, bien qu'elles représentent plus de 300 millions de tonnes de CO₂, soit presque l'équivalent d'un pays comme la France.

L'objectif du protocole de Kyoto est de limiter puis de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre, spécialement le gaz carbonique (CO₂), responsable d'un réchauffement de la planète dont les conséquences prévisibles sont décrites comme catastrophiques par la table ronde scientifique (IPCC) de la convention sur les changements climatiques.

Une jeune diplômée de 83 ans

Québec (PC) — Il n'y a pas d'âge pour étudier. Gabrielle Laflamme-Verge le démontre clairement: à 83 ans, elle recevra son diplôme dimanche prochain, lors de la collation annuelle des grades à l'Université Laval.

C'est une des plus vieilles diplômées dans l'histoire de cette université, qui a vu défiler des générations d'étudiants depuis sa fondation, en 1852.

«Je suis contente d'avoir complété mon cours car j'ai 12 petits-enfants et deux arrière-petits-enfants. J'ai l'impression que c'est un bon exemple pour eux, car s'ils veulent arrêter leurs études, leurs parents pourront leur dire: Il faut que tu fasses comme ta grand-mère», a commenté en riant Mme Laflamme-Verge dans une entrevue accordée cette semaine à la Presse Canadienne, quelques jours avant l'obtention officielle de son diplôme. Cette octogé-

naire, qui est loin d'accuser son âge véritable, vient de compléter cette année un baccalauréat multidisciplinaire avec des crédits obtenus en lettres françaises, en création littéraire et en histoire. Elle avait tenté de s'inscrire une première fois à Laval dans les années 1930, mais elle avait dû réaliser que les femmes n'étaient pas nécessairement les bienvenues dans les refuges mâles que constituaient alors ces institutions de haut savoir.

Malgré son âge, elle mène plusieurs autres activités de front avec ses études. Elle a publié l'an dernier chez Septentrion un récit autobiographique intitulé *Ma vie au couvent*. Elle y raconte son passage chez les Ursulines lors de son cours primaire. Elle a de plus publié la même année un roman, en collaboration avec d'autres romanciers, dans le cadre d'un atelier d'écriture.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE

CENTRE-VILLE, Dr Penfield, maison Heritage 1897, 10 000 p.c. + garage + 8 stat. idéal professionnels, diplomates. 983-3712.

POINTE ST-CHARLES, charmant cottage d'époque (1885) attaché, 3 c.c., planchers de pin, boiseries, murs de brique, terrasse et joli petit jardin. 132 000\$. (514) 937-8545.

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

BROSSARD, maison de ville en copropriété, 3 c.c. à l'étage, foyer, garage, tennis, pisc. creusées. Transport centre-ville. Piste cyclable. Paysage de rêve. (450) 465-7736.

DOMAINE BOIS-FRANC à St-Laurent. Site except. face au lac & sentier 1 c.c. 895 p.c.a., a.c. stat. int. pisc. sauna, gym., sécurité. 125 000\$. Michel (514) 238-7101.

VILLERAY, superbe 7 1/2, 2 pcs dbles, r. de c., boiseries, planchers bois franc, cour charmante, côté soleil, stat. Près métro, marché Jean-Talton. 90 000\$. 277-8549.

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL

MÉTIS-SUR-MER Cottage 3 c.c., vue sur la mer, construction en bois 1959. 200 000\$. (418) 936-3002.

PIED-A-TERRER AU PIED CAP DIAMANT

QUÉBEC - Condo 3 pcs, arond. hist., vue fleuve, réno., quartier charmant, prix abordable. (819) 847-0709 (message).

121 CANTONS DE L'EST

PRES Eastman (100 km), jolie maison de campagne rénovée, ruisseau, boisé, vue Mont-Orford. 3 acres ou plus, 4 c.c., foyer et poêle à combustion lente. (405) 297-2407 ou (514) 593-5927.

VRAI COIN DE CAMPAGNE - 12 ac. Belbourn, maison 2 ét., gr. véranda, bâtiments, 11 équip. 129 000\$. (514) 731-7040.

130 MAISONS DE CAMPAGNE

REALISEZ VOS REVES en Estrie. Vue magnifique, domaine 600 p.c. X 1 1/4 mille. Maison, gar. double, hangar, plantation, ruisseau, boisé. (819) 359-2915.

132 CHALETS

ST-GABRIEL-DE-BRANDON Modeste mais confortable petit chalet. 3 c.c. endroit tranquille, voisinage sympathique. 38 000\$. 842-2394.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

A des vacanciers - Plateau. Joli condo, tout fourni, terrasse, près centre-ville. 16 juil.-3 août. (514) 524-0940.

ACCUEIL QUÉBEC INTERNATIONAL Gestion, relocalisations. Gens d'affaires. Banque appartements, maisons, meubles, équip. 3 mois min. Québec, Mt. Paris. (514) 524-5862, (418) 656-6288.

AHUNTSIC (rue Foucher) - 8 1/2, idéal professionnels, lav.-vaiss., bain tourbillon, foyer, cours, gar., meub. Crémazie. 1.150\$. (514) 382-4562 (message).

AHURISSANT! A vous d'en profiter. 4 1/2, 5 1/2 rénovés, chauffés, eau chaude, poêle, frigo, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse. A partir de 450\$. 683-4066.

BERRI/JARRY, 2 sec. métro, 2e, 3 1/2, poêle, frigo, 410\$. 389-2674, demandez Thérèse.

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

CARRE St-Louis, charmant 5 1/2 avec jardin, 5 électros neutrs. 9755 chauffé. 982-6906.

CLARK/BEAUBIEN, Bâtiments neufs béton, nouvelle constr. 3 1/2, lots ensoleillés, terrasse, portes françaises, bus. (514) 279-1609, 355-4454.

DE NORMANVILLE (Beaubien), 4 1/2, pièce double, paisible, 390\$/m. (450) 447-3947.

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

EDOUARD-MONTPETIT Outremont, 5 1/2, 4 1/2, 2 rénové, propre, Chauffé, équipé, eau chaude. 271-4168.

METRO H.-BOURASSA à St-Denis, 3 1/2 fermé, chauffé, plancher bois, eau chaude. Banderie, 1er juillet. 735-0462, 389-9313.

OUTREMONT, 50 Willowdale, 2 1/2, 3 1/2, ascenseurs, chauffé, 849-7061.

OUTREMONT, grand 7 1/2 complètement rénové, chauffé, 5 électros (neufs), 213 boul. St-Joseph Ouest, 2 pas de Laurier. 950\$. Pierre Goudout, 278-1670 (9h à 5h, lun. au vend.).

OUTREMONT, sous-location, 6 1/2, luxueux, r.-de-ch., chauffé, 1er juil. (514) 870-4818, 917-4971.

OUTREMONT, Willowdale, près métro, Grd 7 1/2, 1er ét., chauffé, stat. 1.100\$. 342-9429.

PLATEAU à 2 pas du Parc Lafontaine, A voir, grand 8 1/2, 1 600 p.c., 2 s. de b., 2 balcons, très éclairé, gr. rangement du s.s. 1er juillet. 1.600\$ 847-2487.

PLATEAU 8 1/2, St-Joseph, rez-de-chaussée, cachet d'époque, 1r. spacieux, 2 s. de b., 1.250\$ (chauffé). 527-3504, (450) 689-9680.

RÉSIDENTIEL-COMMERCE, rue St-Denis, 5 min. métro Jean-Talton, grand 8 1/2 à aire ouverte, s.s. fini (3 pcs fermées) plus de 2 000 p.c. en tout, bois franc, cachet, gr. balcon, climatisation. 1.200\$. 598-0988.

SHERBROOKE (coin Parc Lafontaine) Neuf, 1165 p.c., lattes + céramique, 1 ch., 2 s.b.s complètes, s'diner, Jenn-Air, foyer, solarium, Piscine, sauna, stat. int. chauffé, 1500\$/mois. Danielle ou Tony, 9h à 17h 323-2323.

VERDUN O. Métro Jolicoeur, 5 1/2, 2e. ouvert, fr. prore, 2 ch. fermées, 2 gr. galeries (sud & nord), cuis. réno., ensol. pr. fleuve, lav. séch. 565\$/juil. Idéal couple ou pers. seule. 767-3405.

VIEUX-LONGUEUIL - 3 1/2, 1 juil. h. triplex, 2 balcons, cuis./frigo, pr. services (450) 670-7316.

161 SOUS-LOCATION

LACHINE, très grand 6 1/2, essence d'autofus, planchers bois, vitraux, 2e, 3 balcons, + ou - 100 m. du canal Lachine. A qui la chance. 565\$ chauffé. 639-8028.

PLATEAU 3 1/2 entièrement meublé sauf lit et literie, 4e étage, près métro Laurier, Bail de 1 an, 1er juillet, 360\$. 274-3039.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

4 1/2, bord du fleuve (Brossard), cuis. équip., gar. et stat. 850\$, libre août/jul. à discuter. Meublé si désiré 950\$. (514) 620-2254.

164 CONDOMINIUMS À LOUER

LANGELIER/ROSEMONT luxueux 5 1/2, haut duplex, 2 s.b., verrières, grand balcon, très ensoleillé. 9755 993-6313, 254-7812.

PLATEAU «LES DAUPHINS», 4 1/2, condo, vue sur Parc Lafontaine, chauffé, eau ch. Appellez-moi (450) 974-0464.

PLATEAU, haut de gamme, r.-de-c., meublé avec goût, chauffé, éclairé, tél. câble, foyer, jardin 8 min. métro Laurier, parc. prox. idéal pour gens de passage. 1.600\$. Min. 10 mois. 843-4974.

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER

«PARIS» Xie, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaudière, semaine et plus. TEL: (514) 352-1059.

*** PARIS ***

XVe, superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, 1. équipé, pour 2-4 pers., parc. Disp. sem./mois. (450) 968-0262.

CANNES, 2 1/2 rénové, plein cour, SUGNET, vieux-port, 5 min. plages, 2 pers. 90\$/sem. (min. 1 sem.) (514) 738-2554.

NICE, Studio équipé, calme, prox. services 1-2 pers., 1.500\$/sem., 2.500\$/sem., 4.000\$/m. (514) 939-5861, 937-4441 (sr).

PARIS XIIIe, 2 1/2, tt. équipé, pour 3 personnes. Libre 1 au 21 août. 500\$/sem. (514) 383-2334.

PARIS, IV, Bastille, studio équipé, lumineux, 5e, vue opéra Bastille, toits, ciel. Paris. Libre 1er juil. 6.000\$/mois. (514) 847-5297.

PARIS-MONTPARNASSE, Studio très clair, Confortable. Possible 4 pers. 650\$/sem. et plus. (514) 352-1059.

PARIS

Grand appartement meublé à louer, juillet et août, 2-3 chambres, terrasse, car. Couple ou famille. Quartier Latin sympathique à deux pas de Bastille et du RER. 500\$/sem.; 1800\$/mois. Tél.: (33) 1. 43. 70. 91. 74; Fax: (33) 1. 43. 70. 61. 74; crloux@csl.com

PROVENCE - COTE D'AZUR, Vue sur mer, condo 2 c.c., équipé, climat idéal. Disp. juillet, oct., nov., dec. 276-9066.

Paris XVème, coin Lecourbe et Convention, 2-3 pièces rénové, tout équipé, semaine ou mois. Immeuble Art Déco, rue très calme. (450) 465-9014.

VIEUX NICE Charmant 3 1/2 ensol. refait à neuf, Court ou long séjour. (5 1 4) 9 3 7 - 2 7 3 2 HTTP://monde.intellia.com/lamarche/dei/atoir

175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

CHARLEVOIX, au pied du massif. Vue imprenable sur fleuve. Maison, chalet ou chambre. (514) 842-2394.

ILES DE LA MADELEINE, Chalet au bord de la plage, meublé au complet. Endroit paisible. Juin/juillet et août. 450\$/sem., sept. 300\$. (418) 986-2207.

ILES-DE-LA-MADELEINE Maison 2 étages, emplacement et environnement optimaux, restaurée avec goût, toute équipée. Libre 1er - 15 juillet, 7 au 30 août. 425\$/sem. (819) 868-4236 soir ou message.

ST-RENEE, 2 min. du Domaine Forget. 3 c.c. tt. équipé, 485\$/sem. (514) 931-2663.

176 CHALETS À LOUER

À L'ANNÉE, bord de l'eau, 20 min. de Tremblant, 3 c.c., 2 s. de b., meublé ou non. Tranquillité, 1.200\$/mois, non chauffé. Couple sérieux. (819) 425-5896, (514) 440-8900, (819) 425-0272.

176 CHALETS À LOUER

ADORABLES petit & grand chalets, Hautes-Laurentides, lac, chaudières, paisible. Martine (819) 686-3129, martine.lore@sympatico.ca

CHALET Mété-sur-Mer, Plage, boisé, foyer, fenêtres panoramiques, 4 c.c. Mensuel ou hebdo. juin, août, sept., etc. (418) 721-5303.

GRAND lac St-François (Parc Frontenac) bord de l'eau, foyers, bain tourb. 4 c.c., 19 juin - 16 juil. sem./mois. (418) 449-5278, (418) 682-0280.

MONT-TREMBLANT Superbe détails: www.total.net/statplus/tremblant

NOTRE-DAME-DU-PORTAGE, tt. équipé, prox. golf, tennis, pisc. eau saale, piste cyclable, balaires, randonnées, couchers soleil magnifiques. 7 août - 25 sept. 1.500\$. (418) 656-6892.

ST-JOVITE bord lac, grande maison, 8 c. à c., équip. idéal groupe. Sem./wk-end. 819-425-9900.

192 ON DEMANDE À LOUER

COUPLE AVEC BEBE cherche app. ou maison à louer, le Mt ou Rive-sud, 1-25 août. Poss. échange app. Paris (450) 923-9583.

COUPLE étudiant(hotellerie) stage Miami juillet-août cherche app. pas cher région mm. Miami. (450) 446-3408.

URGENT, cherch. dès maintenant et jusqu'en juillet ou plus, chalet ou bungalow confortable et tranquille près de Mt (in max. de route) (514) 528-7185.

251 BUREAUX À LOUER

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 800 p.c. à 2 000 p.c. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène

259 ESPACES COMMERCIAUX À LOUER

RUE ST-DENIS, rue St-Denis, 5 min. métro Jean-Talton, grand 8 1/2 à aire ouverte, s.s. fini (3 pcs fermées) plus de 2 000 p.c. en tout, bois franc, cachet, gr. balcon, climatisation. 1.200\$. 598-0988.

275 LOCAUX À LOUER

OUTREMONT - adj. env. 1.100 p.c.a. + s.-sol, r.-de-c., neuf, propre. 125 St-Viateur o. (450) 667-4145.

307 LIVRES / DISQUES

ACHAT DOMICILE LIVRES & BEAUX OBJETS 514-274-4659

ACHAT LIVRES-Biblio privée/succession. Mt & prov. Serv. domicile (514) 816-6159.

ACHETONS livres, bandes dessinées, disques compact, 33-45 et 78 tours, Payons le meilleur prix. 411-5003. 707 Mt-Royal est.

LE QUAI DES LIVRES, 523-5383. Achat à domicile. Obtenez + en vendant directement au libraire.

LIBRAIRE d'expérience achète à domicile, succession, déménagement, etc., Grand pouvoir d'achat. Mt et ext. (514) 914-2142.

318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION - de 300 bureaux chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.

320 AMEUBLEMENT

MOBILIER DE SALON 2 cauesous cuir blanc, 2 tables marbre de Carrare, une lampe. 2100\$. (514) 767-6727.

327 PHOTO, CINÉ.

A VENDRE Appareil photo LEICA Boîtier LEICA M4-2, parfaite condition avec lentille LEITZ-Somicon 90 mm, 12.8.

Appels sérieux seulement, 2.500\$. (514) 527-7973.

401 POSTES CADRES, PROFESSIONNELS

MAGAZINE ELLE QUÉBEC

Elle Québec est à la recherche d'une journaliste pour diriger sa section reportages, sous la direction de la rédactrice en chef.

La personne devra planifier, commander et coordonner le contenu «magazine» de la revue ainsi que rédiger des textes, au besoin. Elle possède un minimum de cinq années d'expérience en journalisme, dont au moins deux années au sein d'une équipe de rédaction.

Seules les candidatures qui renferment ces exigences seront retenues pour une éventuelle rencontre.

Merci de faire parvenir votre curriculum vitae par télécopieur au numéro (514) 499-0988

402 EDUCATION

LE DEVOIR

POLITIQUE

Secteur public

Les négociations avec Québec tournent en rond

Les syndicats croient que le gouvernement veut gagner du temps

Officiellement, les négociations du secteur public ont commencé au début du mois de février. Sur le terrain, toutefois, les syndicats pensent que le gouvernement ne cherche qu'à gagner du temps.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE
QUÉBEC

La timide mise au jeu officielle des négociations du secteur public en février dernier n'a donné lieu jusqu'ici qu'à du jeu au ralenti, constatent les trois grandes centrales syndicales, CSN, FTQ et CEQ. Cinq mois plus tard, les véritables pourparlers sur les clauses normatives n'ont à peu près pas commencé aux tables sectorielles et on parle déjà d'un ajournement pour les vacances estivales. Bref, les représentants des syndicats de l'État pensent que le gouvernement veut gagner du temps et se demandent bien pourquoi.

«Il n'y a pas d'élections en vue, pas de référendum. Où est l'intérêt politique à gagner du temps?», se demande le président de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), Louis Roy. Il reconnaît que les tentatives éventuelles sur les milliers de clauses normatives en cause représenteront un coût pour le trésor québécois mais ajoute que cela ne saurait justifier l'absence de volonté gouvernementale pour «accélérer les choses» du côté des négociations.

Les syndicats, qui représentent environ deux tiers des 400 000 employés de l'État, ont tous noté dans ces discussions sur les clauses normatives que le mandat des négociateurs patronaux ne semble pas être de réellement négocier. Les parties en cause en sont encore à expliquer des principes, soit leurs positions respectives (offres et demandes). Dans plusieurs cas, le dépôt des offres patronales n'est pas encore terminé.

«Un an après l'échéance de la convention collective, 14 mois après le dépôt de la demande syndicale, il est inexcusable, inacceptable que la partie patronale ne puisse faire connaître sa position initiale complète sur l'ensemble de la convention collective», a fait savoir le président de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CEQ), Luc Savard.

«On n'a pas vraiment commencé à négocier», confirme d'ailleurs le porte-parole du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ), Gilles Giguère. Il explique que bien des échanges entre représentants syndicaux et patronaux portent encore sur la décentralisation des négociations.

Pourtant, le premier ministre Bouchard a clairement laissé entendre le 28 avril dernier qu'il ne fallait pas s'engager dans «cette vieille tentative toujours avortée de vouloir décentraliser les négociations».

«Une fois la décentralisation levée, a expliqué Louis Roy, on n'a rien reçu d'autre des négociateurs patronaux, sauf pour un article de convention, que des principes. Il y a un net décalage. Les négociateurs patronaux en sont là où nos négociateurs en étaient il y a un an.»

Certains négociateurs patronaux connaîtraient très mal leurs dossiers, ajoutent les leaders syndicaux. Ils n'ont clairement pas «le mandat de négocier», pense Gilles Giguère. La CEQ insiste sur le fait que les représentants du gouvernement n'ont pas présenté de réponse aux négociateurs syndicaux sur des questions aussi cruciales pour les enseignants que les enfants handicapés ou en difficulté d'apprentissage.

Dans plusieurs cas, les syndicats du secteur public obtiendront le droit de grève à l'automne, soit après les délais prévus à la loi pour la médiation et l'émission des avis de débrayage.

Des médiateurs sont intervenus dans plusieurs secteurs, mais comme le soulignent les syndicats du secteur public, cette étape n'aura rien fait pour accélérer les négociations.

«La fin d'une médiation, souligne la CEQ, doit être le moment pour les parties de mesurer les convergences et les divergences, de s'étendre sur l'ordre des sujets à aborder, sur un échéancier, toutes choses rendues impossibles par la désinvolture de la partie patronale.»

L'échéancier qui semble surtout intéresser les négociateurs patronaux, soutient Louis Roy, de la FSSS, est surtout l'ajournement des «négociations» pour les vacances estivales.

Les travaux cesseraient normalement peu après la fin de la médiation, soit le 30 juin, pour ne reprendre qu'au mois d'août.

Les syndicats se disent très déçus de ne pas avoir fait plus d'avances pour régler les milliers de clauses normatives ouvertes aux discussions. Selon la CSN, deux mois de travail sérieux seront nécessaires pour en venir à bout avant de pouvoir aborder les questions salariales.

«De ce côté, ils ne sont pas partis pour en donner beaucoup, rappelle Gilles Giguère, du SCFP. On veut que ça commence, les négociations sur les clauses normatives, sinon ça va être la congestion à l'autre bout.»

De son côté, plusieurs des 90 000 membres de la FSSS manifesteront leur mécontentement mercredi prochain devant les établissements de la santé partout à travers le Québec.

Les jeunes dans la fonction publique, une «minorité visible»

Québec (PC) — Les jeunes sont si rares dans la fonction publique québécoise qu'on peut presque les considérer comme «une minorité visible», estime le Conseil permanent de la jeunesse.

La présidente du conseil, Clairandree Cauchy, propose diverses recettes pour augmenter de 20 % le nombre de jeunes dans la fonction publique.

Il faudrait notamment introduire des objectifs dans chaque ministère pour que les jeunes diplômés constituent 50 % de la nouvelle embauche.

Comme dans la fonction publique fédérale, des campagnes annuelles d'embauche devraient être tenues dans les collèges et les universités.

Des plans de mise à la retraite progressive des fonctionnaires âgés devraient être mis en place et les postes libérés devraient être comblés par des jeunes. Un «ombudsman» rattaché à la

Commission de la fonction publique devrait être mandaté pour surveiller l'application de ces politiques.

Le portrait de la fonction publique tracé par le Conseil permanent de la jeunesse assimile presque les fonctionnaires à un véritable club de l'âge d'or.

Seulement un pour cent des fonctionnaires permanents sont âgés de moins de 30 ans. Cette proportion était de 29 % il y a 20 ans, au début des années 80. La moyenne actuelle d'âge des fonctionnaires permanents est de 47 ans. Si on considère les occasionnels, qui ne jouissent pas d'une permanence, la proportion de jeunes dans la fonction publique grimpe à 5,7 %.

Ailleurs dans le secteur privé du monde du travail, on retrouve 20 % de jeunes de moins de 30 ans. C'est cette proportion qui devrait servir de modèle à la fonction publique, croit le Conseil permanent de la jeunesse.

Le phénomène de vieillissement de

la fonction publique est tel que l'an dernier on a vu un occasionnel prendre sa retraite sans jamais avoir obtenu sa permanence.

«Seule l'entrée massive de jeunes pourra revigorer la fonction publique et y causer le brassage d'idées qui est censé s'y produire», a dit Mme Cauchy.

Le Conseil permanent de la jeunesse avait déjà lancé un cri d'alarme à cet égard en 1990, mais rien n'a changé depuis. Le conseil espère que des gestes concrets seront faits par le gouvernement avant le Sommet de la jeunesse prévu pour l'an 2000. «Le gouvernement doit réussir son test de passage avant le sommet», a dit la présidente.

L'avis a été transmis plus tôt cette semaine au ministre de l'Éducation et de la Jeunesse, François Legault.

Le Conseil permanent de la jeunesse est un organisme consultatif chargé de conseiller le gouvernement dans les dossiers impliquant les jeunes.

La culture canadienne a besoin d'un gros coup de pouce

Ottawa (PC) — Au terme de deux années et demie de travail et après avoir entendu des centaines de témoins, la majorité libérale du comité parlementaire sur le patrimoine a conclu, hier, que la culture canadienne a besoin d'un gros coup de pouce de la part du gouvernement fédéral.

Ottawa doit augmenter son financement pour la culture, et ce, dans une myriade de programmes. Radio-Canada, l'appui à la création, Internet, bref la culture au sens large du terme mérite plus que ce qu'elle reçoit présentement.

Le président du comité, le député Clifford Lincoln, un ancien ministre du gouvernement québécois, se garde bien de chiffrer les demandes contenues dans le rapport. «Nous avons voulu

donner un aperçu de ce que nous avons entendu», a-t-il expliqué. A son avis, quantifier ses recommandations aurait entraîné un débat inutile alors que le message du comité devrait servir plutôt d'inspiration au gouvernement fédéral. Par contre, M. Lincoln n'hésite pas à faire valoir l'apport économique de la culture au Canada, un secteur de 22 milliards de dollars qui crée près d'un million d'emplois. Selon le comité, la culture est moins favorisée par le gouvernement comparativement à d'autres secteurs économiques.

Le rapport est contesté par les quatre partis d'opposition à la Chambre des communes, qui ont chacun produit des avis dissidents. Ils estiment que le fédéral devrait soit en faire

encore plus pour la culture, soit en faire moins. Mais, pour le Bloc québécois, toute augmentation des programmes fédéraux doit aller dans les goussets du gouvernement du Québec, qui devrait avoir la compétence exclusive en matière de culture. À l'égard de Radio-Canada, le comité suggère que le financement de la société d'État soit augmenté de façon à ce que la publicité sur ses ondes diminue. Encore là, aucun chiffre n'est proposé. «Les gens [qui ont témoigné] nous ont dit très clairement [...] qu'il fallait que Radio-Canada soit vraiment un diffuseur public», a dit M. Lincoln. Il propose que le gouvernement soit plus généreux envers Radio-Canada mais, précise-t-il, seulement quand il en aura les moyens.

Vifs échanges avec Charest

Il faut choisir entre la santé et les impôts, dit Marois

Québec (PC) — La ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, a demandé hier à l'opposition libérale de se brancher: on ne peut pas baisser les impôts et, en même temps, augmenter les dépenses de l'État dans tous les secteurs, y compris celui de la santé.

Bombardée de questions pendant 45 minutes sur l'état du réseau de la santé au Québec, sur ce que le chef de l'opposition libérale Jean Charest a qualifié «d'échec retentissant», la ministre a reconnu les moments difficiles vécus par le système de santé pour finalement terminer la période de questions en demandant aux libéraux de se faire une idée sur leurs priorités.

«Nous sommes cohérents et logiques, a-t-elle lancé, et sans doute pas mal plus que le chef de l'opposition, qui fait intervenir ses députés sur le fait qu'on manque de ressources ici et là, auprès des femmes en difficulté, dans les hôpitaux, dans les centres d'accueil pour les personnes âgées, mais en même temps, de l'autre côté de la bouche, il ne cesse de répéter de baisser les impôts. Il faudrait pourtant qu'il choisisse.»

Pour le chef libéral, la solution à court terme pour corriger la situation est de refaire le débat de la réforme de la santé «pour qu'on puisse reprendre le travail manqué, les ra-



Jean Charest



Pauline Marois

tés de la réforme et qu'on puisse rassurer la population».

«Chaque jour qui passe, a soutenu M. Charest, nous confirme à quel point la réforme est un échec retentissant. Des infirmières sont en négociation, il y a pénurie d'infirmières. Du côté des médecins, il y a pénurie et le gouvernement refuse toujours de le reconnaître.

«Pourtant, a-t-il poursuivi, après les avoir incités à prendre leur retraite il y a deux, voilà qu'il est pris pour les rappeler au travail. Il y a pénurie de radio-oncologues, d'hémo-oncologues, d'orthopédistes. On fait face à un sous-financement chronique, en plus des problèmes d'équipement et de planification et, à cela, s'ajoute le fait qu'on doit maintenant envoyer des patients se faire soigner aux États-Unis.

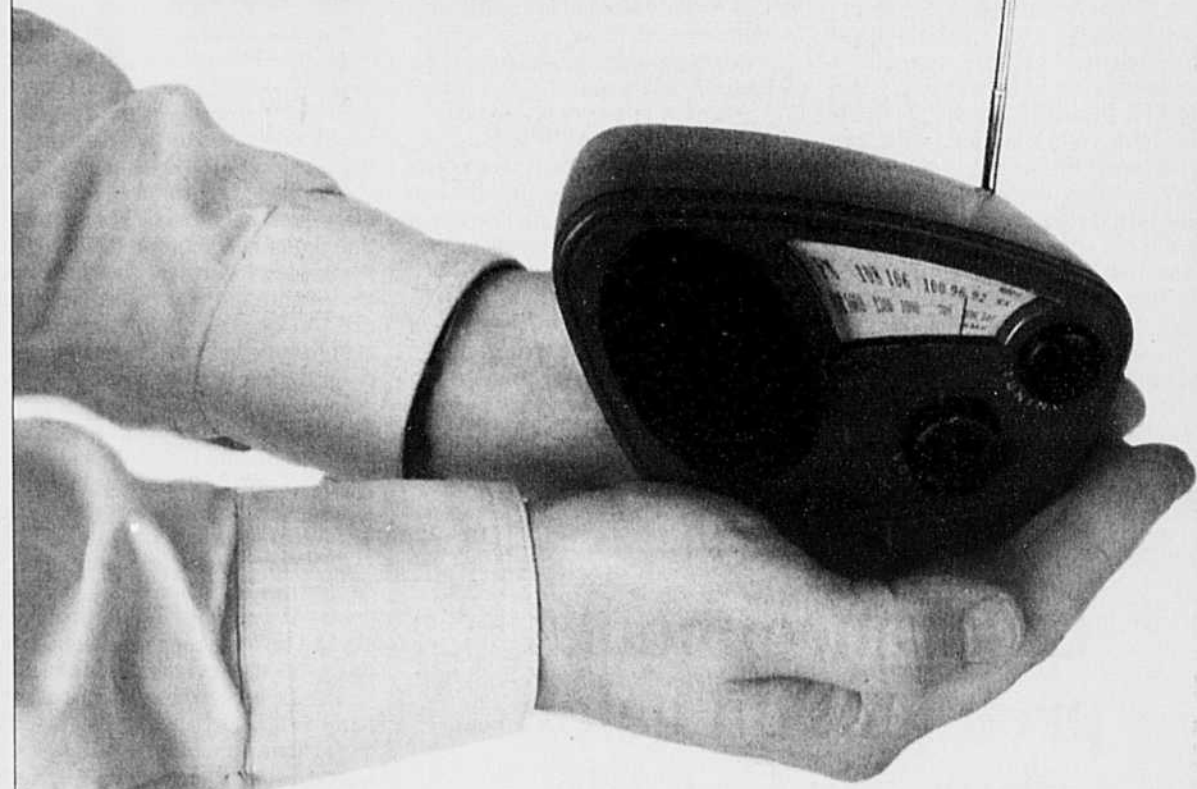
«Quand le gouvernement va-t-il reconnaître l'échec de cette réforme? a demandé M. Charest. Quand le gouvernement va-t-il proposer à l'Assemblée nationale un vrai débat?»

Pour la ministre de la Santé, toutefois, tous les efforts sont faits pour corriger les situations difficiles. «Il n'y a pas d'échec de la réforme de la santé et des services sociaux, a répliqué Mme Marois. Il y a cependant des difficultés et, bien sûr, elles sont sérieuses. On ne fait pas des changements comme ceux-là sans que cela provoque un certain nombre de difficultés, et c'est normal qu'il en soit ainsi.

«Nous admettons qu'il y a des difficultés, qu'il y a des problèmes, personne ne la jamais nié», a-t-elle précisé avant d'affirmer que jamais la réforme n'a été faite dans le but de réaliser des économies et pour atteindre le déficit zéro, même si les apparences peuvent sembler trompeuses.

«Nous n'avons pas fait une réforme pour faire des resserrements budgétaires, a indiqué la ministre. Nous l'avons faite pour offrir de meilleurs services à la population québécoise en même temps que nous devions régler le problème du déficit budgétaire, et les deux combinés ont créé des perturbations dans le réseau de la santé et des services sociaux. Il n'y a personne d'entre nous qui nie ça.»

Le 95,1 FM est entre bonnes mains



Depuis son passage à la bande FM, la Première Chaîne de Radio-Canada a connu quelques difficultés qui se sont traduites essentiellement par une perte de la qualité de réception de ses émissions dans certains secteurs de la région métropolitaine.

Une fois le diagnostic établi, Radio-Canada a élaboré plusieurs options technologiques pour remédier définitivement à cette situation que nous déplorons tous et dont nous nous excusons sincèrement auprès de nos fidèles auditeurs.

Les mois qui viennent seront donc consacrés à l'étude de faisabilité de chacune des options élaborées dans le but d'assurer un rétablissement durable au coût le plus bas possible.

En attendant la fin de cette démarche, Radio-Canada lance un programme de visites à domicile dans la région de Montréal. Durant l'été, une équipe-conseil se rendra chez ceux qui en feront la demande pour tenter d'identifier si d'autres problèmes mineurs ne sont pas la cause de la mauvaise qualité de réception du 95,1 FM. Pour prendre rendez-vous, vous devez composer le (514) 597-7051.

Bien sûr, ces visites ne régleront pas tout. Mais elles pourront à tout le moins augmenter considérablement vos chances de partager le plaisir des nombreux auditeurs qui captent correctement le 95,1 FM.

La Direction de la Radio française de Radio-Canada

radio
première chaîne
Radio-Canada

L'écoute d'un témoignage pour réfléchir sur sa propre vie...

Celui d'un chef de file
D^r J.-Robert Ouimet, Ph.D., MC, MQ,
Président et chef de la direction de Ouimet-Cordon Bleu Inc.

Mercredi 16 juin 1999, de 7h à 9h • Hôtel Le Reine Elisabeth
Renseignements: téléphone: (514) 848-0841 télécopieur: (514) 848-1106
Si intéressé, poster le chèque de 44 \$ à: «Rencontres Silence intérieur et prière du Québec»,
C.P. 99, succ. du Parc, Montréal (Québec) H2W 2N1

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

Croissance de 4,2 % contre 4,1 %

L'économie canadienne devance celle des États-Unis

GORD M'INTOSH
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Canada a enregistré une croissance économique légèrement supérieure à celle des États-Unis au cours du premier trimestre de l'année.

Sa progression a été de 4,2 %, a indiqué hier Statistique Canada, alors que l'économie américaine a crû de 4,1 %. La nouvelle a donné un petit coup de fouet au dollar canadien, qui a clôturé à 68,37 ¢ US hier, en hausse de 0,48 ¢.

C'est la première fois depuis 1995 que le PIB du Canada avance à un rythme supérieur à celui des États-Unis. La hausse du PIB canadien est cependant restée inférieure au taux annualisé de 4,8 % rapporté au dernier trimestre de 1998.

Trois facteurs

Statistique Canada impute l'augmentation du PIB aux exportations, au développement des affaires et à la croissance de la demande intérieure. N'eût été d'une baisse des inventaires des sociétés, le PIB aurait pu enregistrer une progression d'environ 5,5 %.

Les bénéfices des entreprises ont grimpé de 5,9 % au cours du premier trimestre, alors qu'ils avaient chuté de 6 % un an plus tôt. «C'est le revirement le plus impressionnant que nous ayons vu depuis le troisième trimestre de 1997», a commenté Mario Angastiniotis, économiste en chef chez MMS Standard and Poors.

Ces dernières statistiques ont tout pour rimer le clou à ceux qui pensent

que la crise monétaire asiatique puisse affecter l'économie canadienne, a-t-il ajouté.

Marc Lévesque, économiste à la Toronto Dominion, a souligné que le dernier tableau de l'économie canadienne ne comportait aucune tache, ce qui laisse entrevoir pour cette année une progression semblable à la croissance de 3,1 % observée en 1998.

Comme l'économie canadienne ne roule pas encore à plein régime, Sherry Cooper, économiste en chef chez Nesbitt Burns, a dit douter que la Banque du Canada ne relève ses taux d'intérêt pour tempérer l'activité économique, même si la Réserve fédérale américaine devait le faire.

Par ailleurs, le déficit du Canada au chapitre du compte courant est passée de 16,5 milliards au quatrième trimestre de 1998 à 5,4 milliards au premier trimestre de 1999. Ce déficit traduit la différence entre les capitaux entrant au pays et ceux qui en sortent. En général, un déficit favorable à un pays donne consoli sa monnaie.

La réduction du déficit du compte courant du Canada est principalement attribuable à une croissance des exportations deux fois plus importante que celle des importations. «Globalement, ce portrait d'une forte croissance économique et la réduction du déficit du compte courant a de quoi stimuler sans équivoque le dollar canadien», a commenté M. Lévesque.

La seule menace à la santé du dollar est la possibilité de voir la banque centrale américaine gonfler les taux d'intérêt, une stratégie que n'imitera probablement pas la Banque du Canada.

Selon Sherry Cooper, chef économiste de Nesbitt Burns

Le Canada est de plus en plus handicapé par son taux élevé d'imposition

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Le niveau d'imposition qui a cours au Canada handicape sérieusement la position concurrentielle de notre économie car il favorise plus que jamais la fuite des cerveaux. Telle est du moins l'opinion émise hier par Sherry Cooper, vice-présidente exécutive et chef économiste de Nesbitt Burns.

Selon les calculs effectués par le service de recherche de cette firme de courtage en valeurs mobilières armée au groupe financier de la Banque de Montréal, le Canada caracole en tête avec un taux d'imposition, on parle de celui des entreprises, qui frise les 45 %.

Sur ce front, on devance l'Italie avec 42 %, le Japon avec 41 %, les États-Unis et la France avec 40 %, les Pays-Bas, le Mexique et l'Allemagne avec 35 %, la Grande-Bretagne et l'Australie avec 30 %. Certains pays envisageant des baisses d'impôt qui seront effectives à court terme, soit l'Allemagne et l'Australie, la position du Canada va aller évidemment en se dégradant, à moins que les autorités concernées y voient.

Qui plus est, le Canada fait également très mauvaise figure au chapitre de l'impôt des particuliers. En pourcentage du PIB, l'impôt des particuliers est de 15 %, loin devant la moyenne des pays membres de l'OCDE qui avoisine les 11 % et celle des États-Unis qui frôle les 10 %.

D'après Mme Cooper, ce cocktail fait d'impôts élevés des entreprises et des particuliers s'annonce d'autant plus explosif que la nouvelle économie est plus consommatrice de matière grise. De personnes bien formées, de personnes plus mobiles, de personnes qu'un pays comme les États-Unis, parce qu'il est dans une situation de plein emploi, débauche par tous les moyens.

Des ponts d'or

À cet égard, la chef économiste de Nesbitt Burns a constaté que les entreprises américaines sont de plus en plus nombreuses à faire le pied de grue devant les portes d'universités canadiennes pour offrir aux étudiants des ponts d'or dans le but évidemment de les convaincre de s'exiler au Sud. Plus précisément, ce sont les étudiants qui fréquentent les facultés où sont dispensés les enseignements liés aux nouvelles technologies qui sont les cibles, si l'on peut dire, de ces opérations.

Or, selon l'analyse de Mme Cooper, il faut s'attendre à ce que la croissance annuelle moyenne, entre 1997 et 2003, du secteur regroupant les technologies des communications soit de 11 %, bien davantage que le secteur de la chimie, qui arrive deuxième avec 2,7 % de croissance par année.

Le hiatus constaté en matière d'imposition entre le Canada et ses principaux concurrents devrait d'autant plus être pris au sérieux par les élus que nous voici au tout début d'un cycle économique qui sera commandé, entre autres, par Internet et les biotechnologies. Autrement dit par des secteurs gourmands de matière grise.

En toile de fond, il faut comprendre qu'Internet et la révolution économique qu'il anime aura pris seulement sept années pour rejoindre 30 % de la population américaine comparativement à 12 ans pour l'ordinateur personnel, 22 ans pour la radio, 26 ans pour la télévision, 35 ans pour le téléphone, et 50 ans pour l'automobile.

Le hic, pour le Canada, c'est que toutes les compagnies exploitant le secteur des technologies de l'information, secteur, on ne le répètera jamais assez, friand de personnes bien formées, sont étrangères. Huit sont américaines, une est suédoise, une autre est finlandaise. Bref, aucune société canadienne n'est actrice du nouveau paradigme économique qui s'installe actuellement.

La réunion des filiales du groupe conclut une importante restructuration

Coscient sort de son cocon en Motion International

FRANÇOIS NORMAND
LE DEVOIR

En plus d'avoir complété sa restructuration à mi-chemin de l'échéancier prévu, le Groupe Coscient a dévoilé hier sa nouvelle marque unique, Motion International, qui regroupe désormais les marques de production et de distribution de l'entreprise.

Donc, en vertu de cette restructuration, les filiales Productions Coscient, SDA Productions, SDA Panorama, OWL/SDA Productions, Cactus animation, Allegro Films et Motion International seront réunies sous la marque Motion International.

Ces filiales regroupent l'ensemble des unités d'affaires de la société: fiction nationale, fiction internationale, jeunesse et animation, divertissement et documentaires, grand format et distribution. D'un point de vue légal, le nom Groupe Coscient restera encore en vigueur pendant quelque temps.

La réunion des filiales du Groupe Coscient est la conclusion d'une restructuration de l'entreprise amorcée en juillet dernier, qui devait prendre deux ans mais dont le processus a été complété en seulement 11 mois.

«Il fallait intégrer les acquisitions», a déclaré hier en conférence de presse le président de Motion International, Guy Crevier, précisant que l'ancienne structure générait trop de bureaucratie.

Lors de la restructuration, Télé-système s'était porté acquéreur de 25 % des actions du Groupe Coscient — la Caisse de dépôt et placement du Québec en détient 15 % et Astral, 5 %.

M. Crevier a expliqué par ailleurs que la restructuration du financement de la société était aussi en voie d'être complétée dans les prochains jours.

«Il va y avoir un seul financement», a-t-il dit, rappelant que dans l'ancien système chaque filiale s'occupait de son financement.

Quant à la santé économique de Motion International, M. Crevier a mentionné que l'entreprise «devrait débuter une très forte croissance interne cette année».

Pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 juillet 1998, le Groupe Coscient avait réalisé un chiffre d'affaires de 117 millions de dollars. Pour le prochain exercice, le président estime que les résultats seront «sensible-ment au-delà de ceux de 1998».

Par exemple, a-t-il précisé, la société a déjà en main des contrats de production pour une valeur de 120 millions pour l'année prochaine, alors que le prochain exercice financier n'est pas encore commencé.

Projets en cours

M. Crevier a d'ailleurs fait l'annonce hier de plusieurs projets de Motion International. On peut notamment souligner la participation de l'entreprise dans un film qui sera diffusé en anglais et en français (respectivement par les réseaux CTV et TVA), retraçant la vie de Lucille Teasdale, un médecin canadien qui a notamment créé un hôpital en Ouganda.

Motion International a également fait une «perce importante», pour reprendre l'expression de la direction, dans le marché de la série télévisée. L'entreprise va d'ailleurs compléter sous peu l'achat de tous les droits d'une série de 26 épisodes — les droits des 13 premiers épisodes ont déjà été achetés — produite par Alliance.

La série télévisée, qui s'intitule *Little Men*, raconte l'histoire de familles vivant à la campagne. La série a déjà été

diffusée aux États-Unis. M. Crevier a reconnu que l'entrée de Motion International dans le marché de la série était «risquée», mais qu'il était confiant du succès de la série au Canada.

Un projet avec la BBC

L'entreprise a également d'autres projets en marche, dont un avec la télévision publique britannique, BBC, pour la production d'un film Imax portant sur le corps humain, intitulé *L'Odyssée humaine*. Il s'agirait d'un voyage dans le corps humain à partir d'images synthèses. Motion International concocte aussi un documentaire sur les caribous du Grand Nord, *Quand les montagnes bougent*.

Motion International a insisté pour dire que l'entreprise allait développer davantage le marché international en exportant ses produits et son expertise, à l'instar du Cirque du Soleil, mais sans négliger pour autant le marché québécois.

L'an dernier, ses exportations ont généré des revenus de moins d'un million alors que cette année les revenus devraient totaliser six millions. D'ailleurs, les productions en anglais, qui représentaient récemment moins de 50 %, devraient compter pour 67 % l'année prochaine.

Premier producteur indépendant au Québec et deuxième au Canada, Motion International est aussi en tête des distributeurs canadiens de programmation télévisuelle.

Ses activités sont concentrées dans cinq secteurs qu'elle exploite à l'échelle internationale: les dramatiques (téléfilms, téléseries et longs métrages), le secteur jeunesse et animation, le secteur divertissement et documentaires, ainsi que la distribution domestique et internationale.

Négociations d'une convention collective avec Hydro-Québec

Les ingénieurs disent oui à 90 %

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

C'est dans une proportion de 90 % que les ingénieurs d'Hydro-Québec ont accepté les termes de l'entente salariale conclue entre leur exécutif syndical et la société d'État. Ce sont ces mêmes propositions qui ont été soumises aux techniciens, employés de métier et employés de techniques professionnelles et de bureau.

L'exécutif représentant les 1300 ingénieurs d'Hydro était venu jouer les trouble-fête en acceptant les propositions salariales patronales le 5 mai, le jour même du déclenchement de la grève des quelque 14 500 syndiqués membres du SFCP-FTQ. L'entente de principe, soumise au vote des membres, a été entérinée mercredi dans une proportion de 90 %. L'entente acceptée par les ingénieurs prévoit des augmentations salariales qui respectent les paramètres retenus par le gouvernement du Québec dans sa négociation avec les employés de la fonction publique. Elle contient des augmentations salariales de 1 % la première année et de 2 % pour chacune des années allant de 2000 à 2003. En revanche, la rémunération est accrue

d'une participation à un régime d'intéressement lié à la performance de l'entreprise qui, si les objectifs sont atteints, peut représenter 3 % en 1999 et 2000, 3,5 % en 2001, 4 % en 2002 et 4,5 % en 2003. Enfin, le tout est accompagné d'un congé de cotisation au régime de retraite, ce taux se situant à 4,87 % par année selon le salaire de base moyen des ingénieurs.

Deux propositions

S'inspirant de la réaction des ingénieurs, Hydro-Québec a soumis deux propositions à ses employés membres du SFCP. L'une, couvrant une période de deux ans, ne prévoit qu'une augmentation de salaire de 1 % la première année et de 2 % la deuxième. L'autre, couvre une période de cinq ans et comprend les éléments que l'on retrouve dans la proposition faite aux ingénieurs. Selon les calculs patronaux, la rémunération des employés syndiqués pourrait ainsi augmenter, en moyenne, au rythme de 8,9 % par année si la deuxième proposition était retenue.

Chez ces derniers, on s'en tient toujours à la demande initiale, qui porte sur des augmentations salariales de 7 % la première année et de 6 % la seconde.

EN BREF

Saputo double ses ventes

(Le Devoir) — Pour l'exercice clos le 31 mars 1999, le Groupe Saputo a vu ses ventes plus que doubler et son bénéfice net s'accroître de 73 %. Cette performance est le résultat de l'intégration des acquisitions américaines Stella Foods, en décembre 1997, ainsi que d'Avonmore Cheese et Waterford Food Products, complétées en mai 1998. Les revenus se sont élevés à 1,9 milliard, soit une augmentation de 134 % par rapport aux 817 millions enregistrés en 1998. Le bénéfice net s'est chiffré à 79,1 millions, ou 1,63 \$ par action, contre 45,7 millions en 1998.

Nouveau cabinet de relations publiques

(Le Devoir) — Hill & Knowlton Canada et Ducharme Perron Communication Affaires publiques ont annoncé hier la création au Québec d'un nouveau cabinet-conseil en affaires et relations publiques. La nouvelle compagnie, qui s'appelle Hill & Knowlton/Ducharme Perron, possède des bureaux à Montréal et à Québec. Elle emploie 26 personnes à l'heure actuelle et son chiffre d'affaires annuel s'élève à 3,5 millions. Elle devient une filiale de Hill & Knowlton, qui exploite 54 bureaux répartis dans 32 pays.

Le Fonds de la FTQ investit dans SNF

(Le Devoir) — Le Fonds de solidarité des travailleurs de la FTQ a annoncé un investissement de 25 millions dans SNF. L'investissement du fonds vise la réalisation d'un plan de croissance qui créera ou consolidera plus d'une centaine d'emplois s'ajoutant aux 325 emplois actuels. Créée en 1973, SNF œuvre dans le domaine de la récupération, du tri, de la transformation et du recyclage des métaux ferreux et non ferreux. Elle exerce ses activités dans cinq centres régionaux. Avec l'investissement du fonds, SNF développera de nouvelles activités industrielles et continuera son programme d'expansion et d'intégration pour consolider le marché du recyclage, favoriser la stabilité des prix pour réduire la dépendance de SNF envers les cycles économiques des matières premières et bénéficier de synergies opérationnelles additionnelles.

Télé globe étend son réseau

(Le Devoir) — Télé globe Communications a poursuivi le déploiement de son réseau GlobeSystem avec l'extension de ses installations de transmission vidéo sur fibre optique à Toronto, à Vancouver et à Washington. Les nouveaux sites viennent renforcer le réseau de transmission audiovisuelle de Télé globe, qui met en œuvre des commutateurs ATM à Londres, à Los Angeles, à New York et à Montréal.

Consumer Electronic investit 15 millions dans TIM

(Le Devoir) — L'entreprise allemande Consumer Electronic a annoncé un investissement de 15 millions dans la société québécoise Technologies interactives Mediagrip (TIM). Cet investissement a été précisé lors du voyage de deux jours du vice-premier ministre Bernard Landry en Allemagne. La société allemande est spécialisée dans le commerce des composantes électroniques. Quant à TIM, elle s'active sur le marché virtuel des composantes d'ordinateurs. Elle emploie présentement une soixantaine de personnes dont 45 au Québec. L'investissement devrait permettre la création de 20 à 25 nouveaux emplois.

La Banque Édouard Constant SA acquiert une partie du capital de Socrate

(Le Devoir) — Socrate, gestion du patrimoine a annoncé hier que la Banque Édouard Constant SA, de Genève, avait acquis une participation de 9 % dans ses capital-actions. Cette entente apportera à Socrate l'expertise en gestion de patrimoine de la banque suisse et son leadership en technologies de l'information dans un créneau, celui de la gestion des fortunes personnelles, appelé à connaître un essor important avec l'évolution actuelle de la démographie.

Aéroport de Dorval

Starwood Hotels & Resorts construira un hôtel de 600 chambres

LE DEVOIR

La spécialisation des aéroports montréalais et le rétablissement d'un système de plaque tournante à Dorval devraient inciter Starwood Hotels & Resorts à construire un hôtel de 400 à 600 chambres à l'entrée de l'aéroport de Dorval.

«Nous examinons cette possibilité. Nous menons présentement des études de marché et parlons avec plusieurs partenaires potentiels», a déclaré Joseph Champ, vice-président au développement de Starwood Hotels & Resorts. «La consolidation des aéroports de Dorval et de Mirabel a fait de celui de Dorval un centre de voyages nationaux et internationaux pour Montréal et le Québec, ce qui a eu pour effet d'augmenter la demande pour un hôtel

de qualité et des locaux pour conférences à l'aéroport. Ces facteurs, combinés au renforcement de la vigueur économique de Montréal et à sa réputation internationale, deviennent une occasion pour Starwood.»

Terrains achetés

Starwood a déjà acheté les terrains nécessaires, d'une superficie de sept acres, situés à l'entrée de l'aéroport de Dorval. Starwood avait en fait acheté environ 12,6 acres en juin 1998 des mains d'une filiale de Canderel. Elle a revendu environ 5,3 acres, en mars 1999, à un consortium dirigé par Stationnement Métropolitain.

Starwood est propriétaire ou exploite plus de 700 hôtels dans 72 pays. Elle détient des noms comme Sheraton, Westin et Caesars.

Les francophones prennent du galon chez Air Canada

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

La dernière restructuration de la haute direction d'Air Canada fait une place de choix aux francophones. En fait, jamais cette équipe n'aura été aussi francophone. Cette refonte comprend cependant une grande absence avec le départ à la retraite de Jean-Jacques Bourgeault.

Agé de 56 ans, et après avoir passé 26 ans chez Air Canada, Jean-Jacques Bourgeault prendra sa retraite à la fin d'août. Le temps d'une passation des dossiers, dont ceux relatifs au renouvellement de la convention collective des agents de bord et des mécaniciens. «Il part sereinement», dit-on. Longtemps numéro deux, et longtemps pressenti pour accéder à la présidence du transporteur, M. Bourgeault aura finalement atteint les fonctions de premier vice-président général, un poste qui sera aboli après son départ. Ayant accédé très jeune à un poste de direction chez Air Canada, il y a fait sa marque, entre autres dans les relations syndicales.

Ce départ jette une ombre sur cette restructuration de la haute direction d'Air Canada annoncée cette semaine, dans la foulée de la montée en grade de Robert Milton — estimé

et respecté dans l'industrie et à l'interne — au poste de président et chef de l'exploitation. Lamar Durrett, placé il y a trois ans à la présidence du transporteur sous les recommandations de Hollis Harris, est passé à la vice-présidence du conseil tout en conservant les fonctions de chef de la direction.

Avoir des actionnaires

Ces déplacements ont provoqué une restructuration qui mettra «un accent accru sur l'amélioration de l'avoir des actionnaires et les priorités fondamentales de l'entreprise que sont la sécurité et un service supérieur à la clientèle», peut-on lire dans le communiqué diffusé mardi.

Une restructuration qui donne toute la place aux francophones, aux deux échelons supérieurs. On pense, notamment, à Paul Létourneau (secrétaire général), à Lise Fournel (première vice-présidente, affaires commerciales), à Danielle Poudrette (vice-présidente, marketing), à Claude Saillant (premier vice-président, ressources humaines), ce dernier entrant chez Air Canada après avoir occupé des postes de direction chez Bf Goodrich, Noma, Domtar et Spexel, et à Yves Dufresne, qui devient premier directeur.

ÉCONOMIE

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,2506
Allemagne (mark)	0,8114
Arabie Saoudite (riyal)	0,4078
Australie (dollar)	1,0096
Autriche (schilling)	0,1153
Bahamas (dollar)	1,4897
Barbade (dollar)	0,7766
Belgique (franc)	0,03914
Bermudes (dollar)	1,4897
Brésil (réal)	0,8663
Caribbes (dollar)	0,5712
Chili (peso)	0,00305
Chine (renminbi)	0,1840
Egypte (livre)	0,4456
Espagne (peseta)	0,00961
États-Unis (dollar)	1,4627
Europe (euro)	1,5329
France (franc)	0,2429
Grèce (drachme)	0,005023
Hong-Kong (dollar)	0,1957
Inde (roupie)	0,0361
Indonésie (roupie)	0,000207
Italie (lire)	0,000825
Jamaïque (dollar)	0,0427
Japon (yen)	0,012291
Mexique (peso)	0,1652
Pays-Bas (florin)	0,7213
Philippines (peso)	0,0401
Pologne (zloty)	0,3852
Portugal (escudo)	0,008013
Rép. tchèque (couronne)	0,0425
Rép. dominicaine (peso)	0,0978
Royaume-Uni (livre)	2,3472
Russie (rouble)	0,0622
Singapour (dollar)	0,8794
Slovaquie (couronne)	0,0347
Slovénie (tolar)	0,008170
Suisse (franc)	0,9939
Taiwan (dollar)	0,0467
Thaïlande (baht)	0,0410
Ukraine (hryvna)	0,3807
Venezuela (bolivar)	0,00252

300 milliards aux États-Unis seulement

Le poids d'Internet: comme l'économie de la Suisse

Son pôle d'activité peut rivaliser avec l'énergie, la construction automobile ou les télécommunications

VIRGINIE MONTET
AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — «L'économie Internet» pèse déjà plus de 300 milliards de dollars aux États-Unis en 1998, soit le poids d'une économie comme celle de la Suisse, affirme une étude universitaire publiée hier par le fabricant de serveurs Cisco Systems. Ramenée au rang du PIB d'un pays, l'économie Internet aux États-Unis se situe au 18^e rang mondial, juste derrière la Suisse et devant l'Argentine.

Son pôle d'activité peut rivaliser avec les revenus créés par des secteurs aussi importants que l'énergie aux États-Unis (223 milliards de dollars), la construction automobile (350 milliards) ou les télécommunications (270 milliards).

L'activité engendrée par et autour d'Internet comprend celle des entreprises informatiques et de logiciels consacrant tout ou partie de leur chiffre d'affaires soit à l'infrastructure du réseau (groupes électroniques, informatiques, exploitants de réseaux, fibre optique, etc.), soit aux applications multimédia (AOL, Microsoft, Sun, etc.). Elle comprend aussi les services et les intermédiaires qui sont par exemple les agences de voyages, les firmes de courtage électronique, les fournisseurs d'information et de portails Internet comme Yahoo ou Cnet. Enfin, il faut compter le commerce électronique avec de grandes enseignes comme Amazon.com (librairie) ou eToys (jouets).

Le commerce électronique, aux entreprises et au détail, aurait généré 102 milliards de revenus aux États-Unis en 1998, selon cette étude. Comparée au PIB américain, fort de près de 9000 milliards, l'économie Internet paraît encore une goutte d'eau mais le volume d'affaires suscité par ce nouveau média a progressé de 174,5 % au cours des quatre dernières années, souligne l'étude.

Internet emploie 1,2 million de personnes aux États-Unis alors que l'économie américaine a créé cette même année 1,5 million d'emplois nets. La majorité de ces emplois n'existaient pas avant 1994-95, date de l'apparition du World Wide Web, la fenêtre multimédia de l'Internet, note l'étude. Au total, 5,9 millions de travailleurs américains sont employés dans la haute technologie et la technologie de l'information, dont 20 % d'emplois directement liés à Internet.

L'enquête souligne la haute productivité des employés travaillant sur Internet qui génèrent chacun en moyenne 250 000 \$ US de chiffre d'affaires contre 160 000 \$ US pour des employés commerciaux classiques. Ces chiffres sont difficilement comparables avec d'autres études souvent plus centrées sur le seul commerce au détail.

Selon le secrétaire américain au Commerce, un tiers de la croissance économique américaine a été occasionnée par les technologies de l'information au sens large. Même si les ventes de détail par Internet ont triplé en 1998, elles ne comptent encore que pour moins de 1 % de ces transactions.

La Mutuelle du Canada

Les titulaires de police approuvent la démutualisation

PRESSE CANADIENNE

Les titulaires de police de La Mutuelle du Canada ont approuvé hier sa transformation en société par actions. Chacun d'entre eux recevra entre 2100 \$ et 3300 \$ sous forme d'actions ou au comptant.

«Les résultats d'aujourd'hui démontrent la confiance des titulaires de police en nos plans pour l'avenir», a affirmé Robert Astley, président et directeur général de La Mutuelle. Ainsi, 97 % des votes étaient en faveur de notre projet et plus de 33 % des titulaires de police ont exercé leur droit de vote. On nous dit qu'il s'agit là d'un haut pourcentage.»

Ce vote historique fait de La Mutuelle le premier assureur canadien d'importance à obtenir l'autorisation de ses titulaires de police de changer sa structure. Dans le cadre de cette transformation, La Mutuelle du Canada deviendra Clarica, une décision avalisée par les détenteurs de police.

La démutualisation de La Mutuelle doit cependant obtenir l'approbation du ministre fédéral des Finances.

La société fera un premier appel public à l'épargne, lequel devrait se terminer vers la fin de juillet. Le montant versé à chacun des quelque 900 000 détenteurs admissibles dépend de la réponse du marché boursier, de même que de critères tels que la durée et la valeur de chaque police.

La Mutuelle estimait en avril que les détenteurs de police — jusqu'ici les propriétaires de facto de la société — se partageraient entre 1,9 et 2,9 milliards de dollars une fois la démutualisation consommée. L'un d'eux aura droit à 18 804 actions d'une valeur totale de 423 090 \$.

D'autres mutuelles d'assurance entendent faire elles aussi appel à l'épargne public cette année. Il s'agit de la Financière Manuvie, de la Sun Life Compagnie d'assurance-vie, de Canada-Vie et de l'Industrielle-Alliance Compagnie d'assurance sur la vie.

Les cinq assureurs prévoient de verser 11 milliards de dollars à 2,6 millions de Canadiens et quelques autres milliards de dollars à des détenteurs de police à l'étranger.

LE MARCHÉ BOURSIER

COUP D'ŒIL

	Volume (000)	Ferme	Var. (\$)	Var. (%)
La Bourse de Montréal				
XXM:Indice du marché	20610	3780,28	-23,17	-0,6
XCB:Bancarie	4401	6000,91	-98,85	-1,6
XCO:Hydrocarbures	2833	2632,40	+2,02	0,1
XCM:Mines et métaux	13629	2020,41	+55,61	2,8
XCF:Produits forestiers	2323	2282,25	-7,64	-0,3
XCI:Bien d'Équipement	4217	3907,35	-26,82	-0,7
XCU:Services publics	3764	4077,08	-19,57	-0,5

La Bourse de Toronto

TSE 35	26086	398,13	-2,37	-0,6
TSE 100	52150	420,70	-2,37	-0,6
TSE 200	20962	415,68	-2,38	-0,6
TSE 300	73112	6921,35	-39,06	-0,6
Institutions financières	5144	7698,90	-135,14	-1,7
Mines et métaux	9934	3699,11	+114,45	3,2
Pétrolières	10391	5734,88	-20,52	-0,4
Industrielles	10235	5777,59	-24,07	-0,4
Aériennes	8107	4816,02	+68,61	1,4
Autres et papiers	2507	4180,08	-27,71	-0,7
Consommation	2889	13866,00	-140,27	-1,0
Immobilier	978	2225,84	-12,88	-0,6
Transport	1341	5928,55	-62,61	-1,0
Pipelines	1115	5852,32	-38,09	-0,6
Services publics	5129	8152,70	-46,81	-0,6
Communications	12394	17640,97	-269,93	-1,5
Ventes au détail	1902	5348,25	-22,39	-0,4
Sociétés de gestion	1040	8779,19	+96,54	1,1

La Bourse de Vancouver

Indice général	25344	440,16	-2,64	-0,6
----------------	-------	--------	-------	------

Le Marché Américain

30 Industrielles	86326	10621,27	-69,02	-0,6
20 Transports	9798	3368,40	-12,17	-0,4
15 Services publics	9801	328,00	-3,86	-1,2
65 Dow Jones Composé	105926	3214,16	-22,18	-0,7
Composite NYSE		622,85	-6,43	-1,0
Indice AMEX		768,25	-4,74	-0,6
S&P 500		1302,82	-15,82	-1,2
NASDAQ		2484,62	-34,73	-1,4

Les plus actifs de Toronto

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
QUEBECOR PRINTING 5816	33,90	33,10	33,60	33,60	+0,35	1,1
SHAW COMM INC C B 2759	59,00	54,95	56,50	56,50	+2,00	3,7
RESERVE ROYALTY 2706	0,48	0,38	0,41	0,41	+0,08	24,2
NORANDA INC 2310	17,95	17,20	17,85	17,85	+0,60	3,5
FALCONBRIDGE LTD 2285	18,25	17,35	18,05	18,05	+0,70	4,0
INCO LTD 1822	24,70	22,65	24,20	24,20	+1,30	5,7
ROGERS COMM INC B 1821	27,60	26,05	26,55	26,55	+0,55	2,0
INCO LTD 1772	39,45	38,40	38,45	38,45	+1,00	2,5
CALL-NET ENTR INC 1750	10,35	10,05	10,05	10,05	-0,15	-1,5
PLACER DOME INC 1720	15,85	15,05	15,65	15,65	+0,35	2,3

Les plus actifs de Montréal

Compagnies	Volume (000)	Haut (\$)	Bas (\$)	Ferm. (\$)	Var. (\$)	Var. (%)
TVX GOLD CP 469	1,44	1,39	1,40	1,40	-	-
UNITED DOMINION 344	35,90	35,70	35,70	35,70	-2,00	-5,3
BCE EMERIS INC 318	37,90	36,65	37,40	36,65	-0,65	-1,7
REPAP ENTR INC 235	0,09	0,09	0,09	0,09	-	-
BIOCHIM PHARMA 187	28,40	28,00	28,25	28,25	-0,25	-0,9
SODISCO-HOWDEN 181	0,17	0,17	0,17	0,17	-	-
TRANSOIL 173	20,20	20,05	20,15	20,15	-	-
BCT-TELUS COMM 169	35,25	34,85	35,20	34,85	-0,05	-0,1
NORANDA INC 140	17,90	17,20	17,90	17,90	+0,60	3,5
VASOGEN INC 133	1,70	1,61	1,70	1,70	-	-

Décision + Investmax s.e.n.c. Logiciel d'analyse boursière

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

740 Notre-Dame Ouest Bureau 1210

(514)392-1366

http://www.investmax.com

chuté?

Suivez leur remontée tous les samedis dans

LE DEVOIR

MONTREAL

XXM	3780,28	-23,17
-----	---------	--------

TORONTO

TSE 300	6921,35	-39,06
---------	---------	--------

NEW YORK

Dow Jones	10 621,27	-69,02
-----------	-----------	--------

DOLLAR

1 \$ canadien	68,37¢ US	+0,48
---------------	-----------	-------

OR

à New York	259,30\$ US	-0,90
------------	-------------	-------

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote, les actions privilégiées à la Bourse de Montréal, les actions ordinaires sans droit de vote ou à droit de vote subalterne, p ou o = actions assujetties à des règlements spéciaux; pr = actions privilégiées; r = actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u = unité de capital-action; v = dividende variable; wt ou w = bon de souscription (warrant); z = lot brisé.

A B

Titre	52 dern. sem. Haut	52 dern. sem. Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Chgt.	Var.
ADIS	7,150	1,910	37204	57	2,900	2,550	2,850 +0,100
AFACAN	0,190	0,060	10000	0,060	0,060	0,060	-0,020
JARCA	0,300	0,050	2900	0,080	0,080	0,080	-
Jar Res	3,400	1,800	218967	0,090	0,070	0,070	+0,010
JarRes	0,195	0,050	9600	0,090	0,070	0,070	+0,010
Ashtech-C	20,250	11,650	11405	14,850	14,750	14,850	-0,150
Materna	8,000	4,100	6815	4,850	4,550	4,650	-0,150
Agrico E	9,900	4,350	6000	7,700	7,550	7,700	-0,150
Agrico E	11,000	0,250	3000	0,300	0,300	0,300	+0,030
Agrico E	13,000	0,250	3000	0,300	0,300	0,300	+0,030
Ar Canada	13,000	0,250	3000	0,300	0,300	0,300	+0,030
Ar Canada	12,000	0,250	11400	49	5,000	4,850	4,870 -0,080
Altaenerg	46,000	28,000	1100	135	44,500	44,300	44,500 +0,200
Alcan Alu	48,700	28,850	66984	24	48,700	48,000	48,500 +1,200
Alcan Alu	1,060	0,180	10600	0,600	0,560	0,600	+0,040
Alga	4,500	3,600	200	4,000	4,000	4,000	-0,500
Alga	0,650	0,300	5000	5	0,390	0,390	0,390
AluCTA	21,550	14,000	801	20,700	20,250	20,250	-0,450
AluCTA	32,500	19,000	200	19,000	19,000	19,000	-1,500
AluCTA	0,750	0,200	24800	0,700	0,600	0,700	+0,100

C D

BCE inc	76.550	80.670	11	72.300	71.050	71.900	-0.250
BCE Mtl	48.000	32.500	16656	44.000	43.000	44.000	+1.200
bcttelus	43.000	34.700	169972	35.250	34.850	35.200	-0.050
bcttelus inv	40.750	33.500	16859	34.250	34.000	34.100	-0.200
BMTC a	26.500	15.500	400	10	20.500	20.500	22.900
Bq Laur	32.500	21.000	123445	9	23.100	22.750	25.000
Bq Nat	30.050	19.500	38871	12	20.500	20.100	20.100
Bq Nat#10	29.500	26.800	800	27	25.500	24.750	25.500
Bq Nat#11	28.500	25.800	200	27	27.200	27.200	-0.200
Bq Nat#12	11.900	9.000	1600	10	10.100	10.000	+1.000
Bq Nat#13	9.150	8.550	2300	9	9.100	9.100	-0.050
Bq Nat#17	19.500	13.000	3300	19.000	18.900	18.900	-0.250
Bq Nat#12	24.500	24.900	903	25.500	26.350	25.500	
Bq Royale	91.500	57.000	111949	13	68.350	67.000	67.600
Bq Roy#1	25.050	27.000	800	27	27.350	27.250	27.500
Bq Roy#2	25.050	25.350	1041	26.000	26.200	26.200	-0.550
Bq T-D	70.800	37.500	29918	20	75.000	74.100	74.500
B imp ar15	20.000	25.000	500	26.750	26.750	26.750	
Bq C Imp	50.500	24.450	85385	19	36.100	35.400	35.800
BMO Bld	84.800	51.000	3610	12	55.000	54.300	54.300
BMO Bld#4	25.500	23.250	200	24.800	24.800	24.800	-0.900
BMO Bld#5	26.800	24.000	650	24.450	24.450	24.450	-0.050
BMO #2							
Bq E Cos	25.000	22.850	7035	11	30.900	30.150	30.250
B in S#12	26.500	24.000	9888	24	24.000	24.150	24.000
B in S#19	29.650	25.250	250	28.000	28.000	28.000	
B in S#1	29.000	27.250	250	28.000	27.250	28.000	-0.750
B in S#10	29.000	27.250	250	28.000	27.250	28.000	-0.750
Barrick	35.000	24.000	12326	21	25.700	24.850	25.600
Bent	2.650	1.450	3378	18	2.400	2.360	2.390
Bellet-B	1.450	0.900	2000	0.500	0.500	0.500	-0.040
Bel Int	38.750	39.000	4100	20.550	20.050	20.100	-0.300
Benvest	4.000	2.150	840	4	2.550	2.550	2.550
Bernar	7.950	3.940	1000	10	3.950	3.950	3.950
Biochem	45.400	23.400	187992	25	28.400	28.000	28.250
Biomira	10.150	1.850	58800	5.500	5.350	4.450	-0.250
Bjondex	1.120	0.320	2499	0.800	0.800	0.800	-0.000
Blochen	8.450	1.200	8580	3.300	3.280	3.300	-0.030
Bomb A	24.450	15.850	4053	23.450	23.250	23.300	-0.200
Bomb B	24.450	15.850	115980	28	23.500	23.100	23.100
Borac A	4.800	2.500	2750	35	4.000	3.750	3.800
Borac B	0.280	0.070	1000	5	0.120	0.120	0.120

É D I T O R I A L

La guerre, suite

Les forces yougoslaves amorcent leur retrait d'un Kosovo vidé de ses albanophones, l'OTAN accepte de «suspendre» ses bombes — belle image. Et l'ONU opine. La fin des bombardements n'est pas la fin de la guerre.



Soixante-dix-huit jours de bombardements aériens viennent donc d'accoucher d'une «paix» fondée sur un échafaudage incertain de diplomatie et de militaire dont on se demande à quelle Yougoslavie cela donnera lieu, tant maintenant tout est à reconstruire, à recommencer. Une fin de bombes qu'en des sphères politiques et intellectuelles déconnectées plusieurs s'emploieront à présenter comme un triomphe inédit de l'Humain sur la Bête, alors qu'en fait elle n'empêche pas à moyen terme le régime Milosevic, debout parmi les ruines, de conserver le pouvoir; alors qu'en toute logique cette guerre aura dressé la table à un Kosovo gruyère au sein duquel Kosovars serbes et albanais vivront pour longtemps à distance les uns des autres. L'exemple de la Bosnie, mise à feu et à sang par Serbes et Croates avant que l'OTAN, encore elle, n'applique sa stratégie des bombardements en 1995, est pesant de valeur divinitrice: quatre ans après l'adoption du projet de cohabitation multiethnique contenu dans les accords de Dayton, les «épureurs» poursuivent et complètent sur le plan administratif le dessein qu'ils avaient commencé à appliquer les armes à la main.



Les culpabilités sont entremêlées, ce qui n'empêchera du reste ni Belgrade ni Washington de prétendre, en affichant une retenue de convenance, à une espèce de victoire. Culpabilité de Milosevic, d'abord, pour avoir «nettoyé» le Kosovo et pour avoir fait subir aux Yougoslaves sous hypnose onze semaines de bombardements à seule fin d'orchestrer son maintien au pouvoir. Culpabilité des alliés, par ailleurs, pour avoir honteusement laissé pourrir la situation sur le plan politique, comme pour justifier le recours ultime à la stratégie du saccage militaire; pour avoir, en outre, copieusement gaffé en sous-évaluant la capacité de résistance de Belgrade et contribué à l'escalade de la catastrophe humaine.

Victoire de l'absurde, donc, que traduisent tragiquement les hésitations que manifestent les réfugiés kosovars à retourner à leurs terres et leurs villages rasés, au terme d'une guerre «humanitaire» que l'OTAN a dit de bout en bout mener en leur nom. À quoi retourneront-ils? À une Pristina dévastée. À des charniers. À des récoltes qui ont pourri au sol. À des sources d'eau potable qui ont été polluées par des cadavres jetés dans les puits. À des champs de mines antipersonnel enfouies par les forces serbes. À une dangereuse contamination radioactive causée par les bombes anti-char contenant de l'uranium appauvri — baptisé l'agent Orange des années 90 — que les avions A-10 américains ont largués dans plusieurs régions du Kosovo — et de la Serbie.

Comment, alors, sera défait tout le mal qui a été fait? En ce sens, ne fait que commencer cette guerre-là dont le succès ou l'insuccès se mesurera, sur une longue période, à la capacité des alliés de permettre aux albanophones de rentrer chez eux en sécurité et de vivre en paix — ce qui restera longtemps une vue de l'esprit — avec les Serbes.

Elle se mesurera aussi à la capacité alliée d'ouvrir, à Pristina comme à Belgrade, des perspectives de démocratie. De l'importance de cette volonté dans l'ordre des priorités occidentales, on peut douter. Le fait que l'Occident lie son aide à la reconstruction de la Yougoslavie au départ de Milosevic n'en constitue pas une preuve. Les appels à son renversement s'inscrivent dans une logique de diabolisation d'un président présumé criminel de guerre. Dans les faits, va s'ouvrir en Yougoslavie un immense marché où, l'industrie nationale ayant été détruite, la reconstruction des infrastructures sera confiée à des multinationales sous des contrats se chiffant en milliards. Une aubaine. À quelle sorte de démocratie, en ce cas, l'intégration — l'absorption — économique de la Serbie à l'Europe aura-t-elle donné lieu dans dix ou vingt ans?

Idem pour le Kosovo où l'OTAN se sera faite avant et pendant cette guerre un allié objectif d'une Armée de libération du Kosovo (UCK) aux convictions démocratiques douteuses, d'une armée qui tire son financement du trafic de la drogue et des armes. À quel projet démocratique souscrivent donc les alliés si cela consiste à terme à confier le pouvoir à une UCK «démilitarisée», après avoir feint d'ignorer le leader pacifiste Ibrahim Rugova pendant dix ans? N'en doutons pas, l'Europe va recoller les pots en Yougoslavie. Au vu de onze semaines de frappes aux conséquences dévastatrices, la manière, elle, ne laissera pas d'inquiéter.

Le moralisateur arrosé

Jean Chrétien a construit sa carrière sur la franchise et l'honnêteté. Son intégrité, qu'il a toujours voulue exemplaire, est devenue au fil des ans un atout dont il s'est abondamment servi en particulier à l'élection de 1993. Sa moralité politique est alors apparue comme une garantie de ne pas revivre les scandales qui avaient émaillé les années de gouvernement conservateur.

Que l'opposition mette en cause aujourd'hui l'intégrité de M. Chrétien ne surprend personne. Il y a toujours un risque, lorsqu'on joue au moralisateur, d'être un jour arrosé, ce que cherchent à faire depuis quelques semaines ses adversaires qui prennent grand plaisir à l'interroger jour après jour sur les allégations de conflits d'intérêts relatives à l'attribution de subventions et de contrats à des entrepreneurs de son comté, avec qui il aurait été par ailleurs en relation d'affaires.



Les faits connus relatifs à ces supposés conflits d'intérêts n'ont pas établi de façon indiscutable une faute de la part du premier ministre. Il y a cependant un doute qui subsistera tant qu'il n'aura pas exposé entièrement les faits et n'aura pas démontré qu'il n'est plus détenteur d'actions de la compagnie propriétaire du Club de golf de Grand-Mère. S'il l'est toujours, il y aurait conflit d'intérêts car celle-ci a transigé avec un entrepreneur qui a reçu par ailleurs des subventions du gouvernement fédéral. S'il ne l'est plus, l'opposition pourra refermer le dossier.

D'un premier ministre qui se veut le garant de l'intégrité de son gouvernement, on ne peut se contenter d'une défense qui repose uniquement sur sa parole et sur l'affirmation du conseiller en éthique du gouvernement, Howard Wilson, voulant que rien qui soit contraire au code d'éthique ministériel n'a été fait. Il lui faut donner l'exemple à ses ministres.

La faille dans la défense de M. Chrétien vient du fait que M. Wilson, s'il a une certaine autorité envers les membres du cabinet, n'en a aucune envers le premier ministre qui est son patron. Nommé par le chef du gouvernement, il se rapporte à celui-ci et non par la Chambre des communes comme promis en 1993. Son indépendance dans ce cas-ci est nulle, ce que devrait comprendre M. Chrétien, qui n'a d'autre voie que de rendre publics tous les documents pertinents à cette affaire. Ses déclarations indignées, croix de bois croix de fer, ne sauront faire taire une opposition qui voit enfin un moyen d'affaiblir la maillon fort du gouvernement. À terme, il pourrait en coûter cher au moralisateur d'hier de n'opposer à ses détracteurs qu'une apparence de franchise.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THERIAULT
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

LA NOUVELLE BATAILLE
DU KOSOVO...

L E T T R E S

Les aliments modifiés
génétiquement au Québec

Je réponds à l'article signé par Louis-Gilles Francœur. Je cite: «On travaille présentement à créer des grenouilles sans tête, étape première vers la création de corps humains sans chef, des zombis dont on prélèverait ainsi les organes...»

Comme quoi le ridicule ne tue pas! Sans autres commentaires...
Claude Willemot
Laval, juin 1999

Radio-Canada, le CRTC,
la qualité et le public

Plusieurs personnalités reconnues se sont plaintes qu'on n'entendait pas beaucoup, sinon pas du tout, le grand public donner son opinion sur Radio-Canada aux audiences du CRTC. Comme simple citoyenne et auditrice fidèle de Radio-Canada, je viens vous dire qu'il est temps que l'on cesse de crier haro sur le boudet!

Oui, c'est vrai, Radio-Canada fait beaucoup trop de réclames publicitaires; oui, la qualité des émissions laisse à désirer; oui, le niveau de langage est trop relâché.

Et pourquoi? Parce que Radio-Canada veut de la télé pour plaire à tous, comme dit sa présidente, Mme Fortin.

La question est de savoir si l'on peut plaire à tous... Un qualitatif autrefois Radio-Canada d'élite, et pourquoi pas? Pourquoi devrions-nous tous ai-

mer la bêtise, l'humour forcé, la vulgarité, le langage populaire dans ce qu'il exprime de moins bon? Pourquoi Radio-Canada veut-il plaire au plus grand nombre? Parce que le plus grand nombre apporte plus de publicité et, partant, plus d'argent. Tous les chroniqueurs un peu ouverts à la culture l'ont déjà dit; je ne fais que refléter leur opinion.

Et je ne suis pas la seule à déplorer cet état de fait, combien de gens ont la nostalgie de ces téléthéâtres ou ces heures du concert qui nous ont fait connaître les grands noms de monde artistique montréalais et internationaux?

Et si on ne peut revenir à la façon dont ça se faisait autrefois, on peut encore y présenter des émissions de qualité, comme il me revient à l'esprit cette pièce de théâtre du «Pays dans la gorge», présentée l'hiver dernier, je crois. On y fait aussi des *Zone libre* et quelques reportages bien sentis (la démographie, de Bernard Drainville) qui rappellent le Radio-Canada d'autrefois.

Pourquoi Radio-Canada a-t-il tellement peur du mot culture?

Comme si le mot culture était un mot à bannir, un mot qu'on ne doit jamais entendre parce que dépassé, vieux-jeu, faisant peur au monde... La réponse, tout le monde la connaît; à cause de la fameuse cote d'écoute, il faut avoir la masse avec soi. C'est ça qui paie, dans tous les sens. Et le voilà, le problème, pas d'argent, pas de bonsbons (traduction libre de *no money, no candy*).

Donc, je dis et j'écris, moi, comme contribuable à mon gouvernement, qu'il est temps qu'on cesse de tomber à bras raccourcis sur Radio-Canada et qu'on lui donne plus de crédit sans «s» et de crédits avec un «s», pour que la SRC ait les moyens de faire bien

sans cette pléthore de messages publicitaires.

Quand je vois TQS et TVA pourfendre Radio-Canada, je me dis qu'hélas la loi du plus fort est toujours la meilleure. Radio-Canada doit exister, doit avoir plus d'argent et doit promouvoir la qualité: qualité de langage, qualité de contenu, qualité de présentation. Au lieu de rabaisser le niveau du public, il doit le relever, le sensibiliser aux belles choses. Y aurait-il autant de Québécois qui fréquentent les théâtres, les concerts, les spectacles de danse si on ne leur en avait d'abord donné le goût?

Marguerite Boucher
Outremont, 4 juin 1999

Calculs surnaturels

Solange Lefebvre (*Le Devoir*, 25 mai 1999) compare le nombre de théologiens de Chicago à ceux du Québec: trois fois plus, paraît-il. Elle se sert de ce constat pour reprocher à Mme Marois d'avoir illustré par la théologie les programmes universitaires dans lesquels il va falloir couper.

Si Mme Lefebvre respectait la logique et ne comparait que des comparables, elle comparerait les salaires et subventions versés aux théologiens des cégeps et universités du Québec grâce aux taxes des contribuables et les comparerait aux sommes quasi nulles que les contribuables américains versent aux théologiens de Chicago.

Alors, sa grossière erreur lui sauterait aux yeux et il ne lui resterait plus qu'à adresser ses excuses à Mme Marois.

Hortense Michaud-Lalanne
Montréal, juin 1999

LIBRE OPINION

Hausse du salaire minimum: mythes et réalité

ESTHER PAQUET

Front de défense des non-syndiqués

Le gouvernement devra bientôt décider des prochains taux du salaire minimum québécois et cette question suscite toujours de vifs débats. Les représentants patronaux disent que si les bas salariés coûtent trop cher aux employeurs, cela aura pour effet de faire perdre leurs emplois aux travailleurs plutôt que de hausser leurs revenus. Les personnes en faveur d'une hausse du salaire minimum affirment plutôt que la réglementation sur le salaire minimum existe pour protéger les bas salariés, qui sont sans pouvoir de négociation devant des employeurs bien davantage désireux de maintenir et hausser leur marge de profit que de maintenir et hausser le niveau d'emploi.

Une nouvelle étude vient, encore une fois, démontrer qu'une hausse du salaire minimum n'a pas pour résultat de diminuer le niveau d'emploi. Déjà, en 1995, une étude de David Card et A. B. Krueger attaquait sérieusement le mythe des effets dévastateurs de l'augmentation du salaire minimum sur l'emploi et mettait en doute les résultats des anciennes études, même en ce qui concerne l'impact sur les moins de vingt ans. Leur étude concluait qu'une hausse du salaire minimum peut avoir plusieurs impacts positifs: amélioration des conditions de vie des bas salariés, effet d'entraînement à la hausse sur les salaires situés juste au-dessus du salaire minimum, valorisation de ces emplois, diminution de l'écart salarial entre les hommes et les femmes, augmentation de la stabilité en emploi, plus grande facilité d'embauche pour les entreprises, moins de roulement de personnel, augmentation de la motivation et de la productivité, augmentation de l'emploi dans certains secteurs. La hausse du salaire minimum a aussi pour effet de dynamiser les entreprises et de les amener à adopter de meilleures pratiques de gestion.

Une étude récente produite par l'Economic Poli-

cy Institute (EPI) rend compte, quant à elle, des résultats de plusieurs tests mesurant l'impact de la dernière hausse du salaire minimum américain sur le niveau d'emploi, salaire minimum qui a été haussé de 90 ¢ en 1996-97, passant de 4,25 \$ à 5,15 \$, ce qui représente une augmentation de près de 22 %. Aucun test n'a démontré une perte d'emploi systématique à la suite de cette hausse; un des tests portant sur les effets sur l'emploi et initialement proposé par des opposants au salaire minimum (Deere, Murphy et Welch) démontre une nette hausse de l'embauche chez les groupes les plus susceptibles de travailler au salaire minimum (Afro-Américains, Hispaniques, jeunes de 16-24 ans, femmes monoparentales, personnes peu scolarisées); les tests démontrent que non seulement il n'y a pas d'effets négatifs significatifs pour les adolescents et les adultes peu scolarisés, mais il y a plutôt des effets positifs; la hausse a augmenté les revenus des bas salariés sans causer de pertes d'emplois.

Cette étude de l'EPI introduit, à l'instar de plusieurs autres depuis une dizaine d'années, de nouveaux modèles économiques nommés «monopsones dynamiques». Les prédictions que font ces modèles quant à l'impact du salaire minimum sur l'emploi diffèrent de façon significative des prédictions obtenues avec le modèle traditionnel, nommé par les auteurs «modèle compétitif». La principale différence entre ces deux modèles réside dans le fait que le modèle compétitif a un cadre d'analyse dans lequel toute chose est égale, alors que le modèle du monopsonne dynamique postule plutôt que toute chose n'est pas égale; par exemple, une entreprise qui choisit de payer ses employés au salaire minimum doit assumer des frais indirects entraînés par un taux d'emploi inoccupé plus élevé, un taux de départ plus élevé, des coûts de recrutement, de formation et de supervision plus élevés et une moyenne de production plus basse. C'est ce que les auteurs appellent «la voie basse» (salaires bas et coûts indirects élevés).

Inversement, une entreprise qui choisirait plutôt d'offrir de meilleurs salaires verrait le taux de postes vacants et de départs s'abaisser et réduirait ses coûts de recrutement, de formation et de supervision tout en augmentant probablement sa productivité.

Cette entreprise aurait des coûts directs plus élevés et des coûts indirects plus bas, ce que les auteurs appellent la «voie élevée». Toute chose n'est donc pas égale et les auteurs démontrent que le fait d'incorporer «ces petites doses de réalité» dans les modèles économiques traditionnels peut mener à des changements radicaux dans l'évaluation de l'impact du salaire minimum sur les possibilités d'emploi.

Par ailleurs, toujours selon cette même étude, bien que, dans la voie élevée, la hausse des coûts reliés aux salaires soit absorbée par la baisse des coûts indirects, plusieurs entreprises choisissent des stratégies d'affaires qui placent les salaires et l'emploi à des niveaux inférieurs à ce qui est socialement favorable et économiquement efficace. Une hausse du salaire minimum peut inciter les entreprises à choisir la voie élevée plutôt que la voie basse, ce qui serait favorable aux bas salariés sans avoir d'impacts négatifs sur les entreprises.

Il faut donc cesser de dire aux personnes qui sont payées au salaire minimum qu'une hausse ne serait pas bonne pour elles! Rappelons que le 4 décembre 1998, à Genève, le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU blâmait le Canada et le Québec, notamment au sujet des taux du salaire minimum, et affirmait que ces taux sont trop bas et ne permettent pas aux travailleurs d'avoir un niveau de vie suffisant pour combler leurs besoins et ceux de leurs familles. Les milliers de personnes payées au salaire minimum comptent sur le gouvernement et espèrent ne pas voir leur trop maigre salaire stagner et leur petit pouvoir d'achat diminuer encore. Elles espèrent reconnaissance et dignité!

IDÉES

L'égalité devant la loi au Québec

Les copains d'abord

Les lois que «notre» gouvernement promulgue sont surtout faites pour que «les autres» y obéissent

LOUISE SEXTON
Montréal

Diverses lettres d'appui à Lorraine Pagé, notamment celles de Françoise David, de Michelle Trépanier et d'un groupe d'une trentaine de «personnalités» québécoises, ont été publiées dans les journaux.

Pour l'essentiel, toutes ces bonnes gens réclament une chose: qu'on ne touche pas à leur pote. Elles font valoir que Mme Pagé, nonobstant qu'un juge de première instance la considère coupable de vol à l'étalage, demeure une personne profondément intégrée. Pourtant, le même jour que Mme Pagé, il y a peut-être dix, vingt autres personnes à Montréal qui ont été arrêtées pour une infraction similaire. Des personnes qui, elles aussi, avaient toutes, à un degré ou à un autre, des circonstances atténuantes pour excuser leur geste. Or quel comité de pleureuses haut de gamme est venu plaider pour ces *untermenschen*?

La double ironie de cette situation pas très social-démocrate tombe sous le sens. D'abord, des luminaires de gauche, censément proches du peuple, qui accourent à la défense d'une notable du *big labour* québécois, elle-même flanquée d'un des meilleurs criminalistes (*sic*) que l'argent puisse embaucher. Ensuite, s'il fallait que tous les prévenus, notables ou pas, obtiennent la clémence du tribunal, personne ne serait jamais trouvé coupable de rien, ce qui rendrait caduque l'existence même de l'appareil judiciaire. Si Mme Pagé avait été acquittée pour motif de «distraction», tous les voleurs à l'étalage sans exception plaideraient désormais la distraction. Et, conformément au principe d'équité si cher à la CEQ, il faudrait tous leur donner le bénéfice du doute...

Ce genre de repli aussi frileux qu'inconditionnel autour de quelqu'un qui trône au panthéon de la grande famille sociopolitique qui regroupe bon nombre de souverainistes, d'intellectuels, de syndicalistes et d'employés du secteur public constitue l'un des aspects les moins reluisants du fameux modèle québécois. Pierre Elliott Trudeau a naguère parlé de «tribalisme»: force est de lui donner un peu raison lorsqu'on ob-



Le jour où Mme Pagé a été déclarée coupable, il y a peut-être dix, vingt autres personnes à Montréal qui ont été arrêtées pour une infraction similaire. Or quel comité de pleureuses haut de gamme est venu plaider pour ces *untermenschen*?

serve le phénomène: ce copinage incontournable qui oblige quiconque veut se créer une situation dans la maison de verre québécoise à suspendre tout esprit critique vis-à-vis du clan, cette promiscuité qui oblige aux perpétuels retours d'ascenseur.

Dans toute cette histoire, peu de voix se sont élevées pour condamner sans équivoque la pratique du vol à l'étalage. Par contre, les clin d'œil complices n'ont pas manqué. Ce laxisme à l'égard de la notion de propriété privée fait-il désormais partie du modèle québécois? Si quitter un magasin avec de la marchandise impayée, ce n'est pas du vol, jusqu'où s'apprête-t-on à faire reculer la limite du respect du bien d'autrui? Pourquoi se retenir? Pigeons dans le portefeuille de la voisine de bureau («Elle prétend toujours que son mari fait un gros salaire!») ou travaillons au noir autant que nous le pouvons («Pour ce que les gouvernements font de nos impôts!»). A quels Robespierre de la future république appartiendra-t-il de fixer la norme? Et cette norme fluctuera-t-elle d'après la guele du client, selon qu'on sera ou non l'ami(e) des nouveaux censeurs (vocalisé utilisé par les cosignataires)? Que les consuls prennent garde: «partenaire» ou pas, nul ne doit douter que la règle de droit soit maintenue dans un éventuel Québec souverain.

Quant à la palme de l'apologie la plus alambiquée, elle revient à Michelle Trépanier, qui voit en Mme Pagé la brebis expiatrice d'une société névrotiquement sexiste, capitaliste et fédéraliste. Et puis quoi d'autre? C'est à croire que Conrad Black en personne est venu enfouir les gants dans le réticule de Mme Pagé. Quand la chanteuse Michèle Richard s'est fait prendre à voler une robe, il y a une trentaine d'années, elle a au moins eu la décence de nous épargner l'épanchement de ses justifications psycho-dialectiques car elle avait compris que les gens ne sont jamais dupes de ce genre de choses. C'est sans doute la même connaissance intime du gros bon sens plébien qui avait incité Claude Charron à plaider coupable à pareille accusation, contre l'avis de son avocat. Et Charron n'a jamais démerité dans l'affection du public. (Michèle Richard non plus, croit-on savoir.)

Que ceux que choque l'analogie entre Mmes Pagé et Richard y réfléchissent un peu, à moins évidemment d'être davantage éblouis par les prétentions sociales du discours de Mme Pagé que par les sequins des toilettes de Mme Richard.

Terminons en élaborant un peu sur le syndrome dit «des petits copains d'abord». Sa prémisse est la suivante: les

lois que «notre» gouvernement promulgue sont surtout faites pour que «les autres» y obéissent. Des exemples? Ayons d'abord une bonne pensée pour l'ineffable maire de Montréal. Depuis cinq ans, ce protégé du couple Parizeau (à l'époque où ces derniers devinrent co-premiers ministres du Québec) se soucie de la Loi du financement des partis politiques comme de sa première veste Mao. Dans sa tombe, René Lévesque doit en faire des triples bouclés-piqués.

Rappelons-nous ensuite d'une autre soi-disant innocente, Monique Simard. Elle aussi fut dirigeante syndicale; son métier consistait à extraire le jus de la moindre virgule de chaque clause de convention collective, un exercice des plus légalistes qui requiert une connaissance approfondie des subtilités juridiques. Or Mme Simard, après avoir contesté avec la vigueur que l'on sait l'élection de son adversaire à l'échelon provincial, a plaidé l'ignorance de la loi électorale qui la rendait inadmissible à voter à l'échelon municipal. Le paradoxe du hors-la-loi professionnel Mom Boucher (pour relancer l'analogie utilisée par Mme Trépanier) qui s'est habilement prévalu des dispositions juridiques aptes à le faire acquitter n'est donc pas unique... Dans un cas comme dans l'autre, bien qu'à des degrés fort différents, on prend de l'appareil légal ce qui fait son affaire.

Rememorons-nous enfin Marie Malavoy, rien moins que la ci-devant doyenne d'une faculté de droit, qui ne voyait pas de problème à voter sans s'embarrasser d'obtenir la citoyenneté canadienne. Certes, c'est un «ethnique» qui passe des «télégraphes» au profit des libéraux, nous manquons de mots pour clamer notre apoplexie indignation. Mais quand c'est un «compagnon de route» qui dérape, ce n'est évidemment qu'un peu de fatigue accumulée, de la «délinquance assumée», une délicate étourderie. Bref, les «ethniques», faites ce qu'on dit, mais ne faites surtout pas ce qu'on fait...

J'ai souvenir d'une époque pas si lointaine où nous, les «barbus» (barbues?) du Parti québécois, tenions la dragée haute en matière de moralité publique aux ministres de Robert Bourassa en complets carreaux. Et nous avions raison de le faire. Maintenant que l'établissement, c'est, entre autres, le Parti québécois, est-ce trop naïf de penser que nous saurons éviter les pièges de la complaisance?

Économie et identité

Quid du «modèle québécois»?

GUY LACHAPELLE

Professeur titulaire au département de science politique de l'université Concordia

Au Québec comme en Europe, les gens d'affaires, les chefs syndicaux et les leaders sociaux s'interrogent sur le rôle de l'État dans la société et sur ses relations avec la société civile. Il ne faut pas s'étonner que ce questionnement arrive au moment même où le Québec a atteint l'équilibre budgétaire recherché depuis deux décennies. Cet État, qu'on qualifiait il n'y a pas si longtemps de «canard boiteux», a fait la démonstration que la concertation et la solidarité sociale sont aussi des outils de développement économique. Mais les citoyens restent plus méfiants quant à la définition de nouveaux objectifs sociaux, surtout s'ils ont l'impression que cela risque d'accroître l'appauvrissement collectif.

Parler aujourd'hui d'augmenter la «compétitivité» de nos économies, cela signifie que tous les acteurs économiques, politiques et sociaux doivent repenser leurs schémas d'analyse et leurs moyens d'action. L'OCDE définit d'ailleurs la compétitivité comme la capacité des entreprises, des régions, des nations ou des entités supranationales à créer les conditions favorables à une augmentation de l'emploi et de la richesse. La mondialisation de nos économies oblige les gouvernements, les entreprises et les syndicats à s'interroger sur leur rôle social.

Plus ou moins d'État?

Deux thèses s'opposent quant au rôle des gouvernements. Pour certains, les États devront être moins interventionnistes et favoriser les investissements étrangers, le commerce mondial, le mouvement des capitaux et surtout la déréglementation. Comme la nature de la compétition internationale demeure changeante, les gouvernements devront accepter de revoir leurs façons de faire. Un exemple souvent cité par l'OCDE et qui nous intéresse particulièrement au Québec est celui de l'industrie pharmaceutique américaine. Cette dernière a accru ses investissements en recherche et développement à l'étranger à cause d'une réglementation prohibitive. Le Québec a ainsi su profiter de la situation.

Si d'une part on demande aux gouvernements de moins réglementer les échanges commerciaux, certaines analyses proposent en contrepartie que l'État s'occupe davantage d'éducation, de formation de la main-d'œuvre, d'innovation et de développement technologique. Il faut donc désormais parler d'une nouvelle forme de gouvernance axée

vers une gestion publique responsable et de politiques publiques mieux intégrées.

Si les citoyens veulent moins d'interventionnisme étatique dans le secteur économique, ils ont peut-être plus d'État pour assurer une certaine cohésion et équité sociale. La commission Macdonald avait d'ailleurs souligné, au début des années 80, que les facteurs structurels nationaux et institutionnels représentent également des déterminants majeurs à l'essor de sociétés compétitives. Dans ce contexte, revoir le «modèle québécois» signifie aussi discuter de fédéralisme plus ou moins coopératif, de dévolution, d'économie décentralisée et d'autonomie régionale.

Partenariats économiques et sociaux

L'autre phénomène relativement récent est l'évaluation de la gestion étatique à l'aune de la performance des entreprises à répondre aux exigences de la compétitivité. Si le libéralisme économique peut crier victoire à l'heure actuelle, il n'en demeure pas moins que les succès de l'économie de marché obligent l'entreprise privée à revoir son rôle social. Il n'est d'ailleurs pas surprenant de constater que les citoyens font davantage confiance aux chefs d'entreprise qu'aux chefs syndicaux ou politiques.

L'émergence de nouveaux partenariats sociaux basés sur la coopération et la concertation s'impose de plus en plus à l'ordre du jour. La mondialisation transforme fondamentalement le marché du travail. Nous pouvons constater l'émergence d'une «nouvelle culture» sociale et économique. Au moment où les finances publiques sont en meilleure santé et que l'État peut envisager de réduire le fardeau fiscal des individus et des entreprises, les conditions vers l'atteinte du plein emploi semblent certes davantage réunies qu'il y a à peine dix ans. La responsabilité sociale, tant des associations syndicales que patronales, a d'ailleurs évolué dans ce sens. Les propos récents d'un Gerald Larose, par exemple, sont à bien des égards le fruit de ces nouveaux compromis.

Économies identitaires

Finalement, dans un monde où, sur le plan économique, les frontières existent de moins en moins, plusieurs organismes économiques internationaux affirment que le succès repose en bonne partie sur la capacité de régions ou de nations à créer les conditions favorables au développement

de cette «nouvelle culture». Certains gouvernements européens ont rapidement compris que la redéfinition de leurs relations tant économiques que politiques avec leurs régions constituait un préalable à leur développement économique. Tout déficit démocratique nuit à la compétitivité.

L'exemple britannique et la naissance d'une «Union à quatre» (Écossais, Gallois, Irlandais et Anglais) relève de cette nouvelle conjoncture. Le Royaume-Uni est devenu dans l'esprit de plusieurs un «modèle quasi fédéraliste», Westminster ayant reconnu institutionnellement l'existence de quatre modèles culturels différents et concurrentiels. D'un point de vue européen, la non-reconnaissance par l'État fédéral canadien de la spécificité québécoise est perçue par plusieurs autant comme un frein au développement économique que le vestige d'un passé tutéaire.

La mondialisation de l'économie a ainsi favorisé la création d'économies identitaires. Ce sont d'ailleurs les régions ayant des identités culturelles fortes qui demeurent les plus compétitives. Quand la spécificité culturelle ne représente plus un enjeu d'hégémonie politique, de nouveaux partenariats peuvent s'élaborer et favoriser la création d'emplois. Le Scottish Council Foundation, par exemple, représente l'un de ces organismes réunissant des partenaires tant des milieux économiques que sociaux dont le travail consiste à proposer aux gouvernements écossais et anglais certaines orientations pour l'Écosse. Londres a accepté le fait que les Écossais, les Gallois et les Irlandais ne sont pas des Anglais. Et dire qu'il y a certains récents à tous les jours de faire des Québécois des Canadiens!

Le temps est peut-être opportun de revoir mais surtout d'évaluer la performance du «modèle québécois» à la lumière d'autres expériences. Il ne s'agit pas de renier tous les efforts et modèles proposés par tous les gouvernements québécois depuis 1960. Il faut être à la fois réaliste et pragmatique tout en étant prêt à ouvrir tous les livres. La commission Macdonald, autant que la commission Tremblay dans les années 50, nous avait déjà signalé certaines anomalies dans le fonctionnement économique de la fédération canadienne. Dans cette optique, il faut aussi que la classe politique ait le courage de se demander si le «modèle canadien» a bien servi l'économie québécoise, permis d'accroître la compétitivité des régions et facilité la mise en place d'une gouvernance continentale.



Les chiens ont soif

Ah! Le modèle américain! Le modèle québécois est pourri, c'est entendu, mais le modèle américain, alors: quelle classe, quel génie, quelle noblesse! Surtout en santé.

Tel était le message de la propagande cette semaine, commandité notamment par Power Corporation et autres bourre-cerveaux.

Parlons-en donc, du modèle américain. Et rappelons quelques chiffres qui ne font pas les manchettes mais que chacun pourra vérifier s'il le souhaite. Le modèle américain?

Ses quelque deux millions de personnes en prison, son système carcéral qui se privatise, ce qui permet de faire du fric avec les taulards et de «créer de l'emploi», ses millions de «découragés» et de travailleurs involontairement à temps partiel qui feraient monter à 10 % le taux de chômage si on les comptait comme on le fait ailleurs, ses villes de riches grillagées, ses belles armes en vente chez Wal-Mart, sa légendaire «insécurité des travailleurs» que chante périodiquement Alan Greenspan, de la Fed, parce qu'elle permet le boom de Wall Street, cette Bourse dont la moitié des actifs appartient à 1 % de la population, 10 % se partageant presque tout le reste. Ah! Le modèle américain, avec sa fantastique flexibilité des travailleurs dont 80 % ont en 1998 un salaire médian inférieur à celui de 1973, avec sa famille moyenne qui travaille, en heures additionnelles, l'équivalent de 15 semaines de plus par an qu'en 1970 pour des revenus qui stagnent ou qui diminuent, avec ses 15 millions de pauvres qui sont à moins de 50 % du seuil de la pauvreté (ils étaient 7,7 millions en 1975).

La santé? Je ne sais pas si vous avez noté, mais les chiffres que je viens de citer concernent la santé, si on ne donne pas un contenu idiot à ce terme: la santé, pardon du truisme, ce n'est pas seulement des appareils de haute technologie qui te soignent: c'est aussi un environnement qui ne te rend pas malade. Mais si on veut des données plus pointues, n'oublions pas ces 40 millions de personnes, aux États-Unis, qui n'ont absolument aucune assurance de soins de santé, ni ce taux de mortalité chez les hommes noirs de New York qui concurrence celui du Bangladesh, ni ces bébés de petit poids (toutes couleurs confondues) presque deux fois plus nombreux qu'en Europe de l'Ouest, ni le fait que les États-Unis sont 23^e au monde pour la mortalité infantile.

Depuis toujours, la référence des activistes et militants américains, en matière de soins de santé, c'est le système que nous avons mis en place ici et qu'ils regardaient avec envie, ce système que le NPD a inauguré en 1961 en Saskatchewan (non, il n'a pas été créé de toutes pièces par M. Castonguay qui publie sa prose dans *La Presse-Power* Corporation-Great West). Ces activistes ont bien raison: s'il y a un modèle au monde à ne pas imiter, c'est bien celui des États-Unis.

Le grand public américain ne s'y est pas trompé non plus: depuis plus de 40 ans, année après année, sondage après sondage, avec une constance remarquable, nos voisins du Sud favorisent, dans une immense majorité, un système de santé comme le nôtre. Ce qui est compréhensible mais quand même étonnant. Compréhensible: le système de santé américain est une honteuse calamité avec, entre autres, sa bureaucratie pire que la nôtre, son peu de souci de la prévention, et j'en passe; il profite surtout aux mieux nantis et aux compagnies d'assurances et pharmaceutiques, qui s'enrichissent grâce à lui. Mais cette préférence du public américain est aussi étonnante dans la mesure où l'option d'un système de santé à la canadienne n'est que rarement évoquée dans les médias américains et que, lorsqu'elle l'est, c'est le plus souvent pour la dénigrer ou la déclarer *a priori* impraticable. Le grand public canadien, pour sa part, favorisait un système américain à 5 % encore récemment.

Aux yeux des maîtres, c'est intolérable. Heureusement, les temps changent et les compressions budgétaires, réclamées à grands cris par eux comme autant de masses pour taper sur la tête du public, ces compressions, donc, font leur œuvre sur ce système. En ce moment même, les ratés (bien réels) induits par ces compressions fournissent un léche-bottes des maîtres de grandes occasions de se manifester et de chanter les louanges du modèle américain. Je tiens à le dire: ce que j'ai lu, vu et entendu cette semaine à ce propos est à chialer. Ceux-là mêmes qui lui ont arraché les yeux posent aujourd'hui en sauveurs du public; tantôt, ils vont nous demander de les remercier en passant à la caisse où ils vont nous vendre des lunettes ou des cannes blanches. Un exemple? Ces temps-ci, les CLSC sont dans la ligne de mire. Notez bien: ces CLSC, que le virage ambulatoire nous a notamment vendus en nous promettant de les mettre en première ligne et qui n'ont jamais reçu les budgets leur permettant de remplir ces nouvelles fonctions, on leur reproche de ne pas faire ce qu'on ne leur permet pas de faire.

Reste un problème pratique: comment vendre à des gens un système dont il ne veulent pas? Ce qui précède donne une partie de la réponse. Le reste peut être déduit par un examen de ce qui s'est passé il y a quelques années aux États-Unis. À la fin des années 80, en effet, la pression publique avait réussi à mettre à l'ordre du jour la création d'un système de soins de santé digne de ce nom. Les États-Unis auraient ainsi rejoint tous les autres pays industrialisés. Il n'en était pas question. La commission chargée d'étudier l'opportunité de la réforme était dirigée par John D. Rockefeller; Burson-Marsteller, la firme de relations publiques, fut embauchée; des pubs ignobles furent diffusées; des mensonges; de la crasse. Un cas d'école, vraiment, de manipulation du public. L'enjeu: du profit pour quelques firmes ou de la santé pour tous. Le public persistait dans sa demande, mais il a perdu.

Ici? Regardez-les aller. Lisez leurs journaux; écoutez leurs stations de radio; regardez leur télévision. Les chiens ont soif. A défaut d'une vaste mobilisation populaire, je le crains, les soins de santé qu'on avait ici, c'est foutu. Il va falloir se battre avec acharnement et exiger qu'on finance adéquatement notre système de santé. L'ennemi est énorme, mais, comme toujours, pas invincible, si seulement on s'y met tous ensemble.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay (horizons), Michel Garneau (caricatures), Diane Précourt (pages editoriales, responsable des pages thématiques), Martin Duclos et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle : Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Benoît Munger, François Normand, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (editorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commissaire), La documentation : Gilles Paré (directeur), Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Martine Dube (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, Sébastien Saint-Hilaire (publicitaires), Manon Blanchette-Turcotte, Geneviève Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire), LA PRODUCTION : Marie-Françoise Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida, PROMOTION ET TIRAGE : Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyn Labonte (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, L'ADMINISTRATION : Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Beliveau (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR : Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

RYAN

Pour une troisième fois, le Québec a été «lâché» par ses partenaires

SUITE DE LA PAGE 1

S'appuyant sur la version des faits fournie par le gouvernement du Québec, et qui «n'a pas été contredite», M. Ryan rappelle que c'est «la troisième fois au cours des 30 dernières années qu'après s'être engagé dans une démarche commune avec les autres provinces et territoires, le Québec aurait été lâché en cours de route par ses partenaires». Un premier abandon ayant eu lieu en 1981, lors de la négociation sur le rapatriement de la Constitution, un second en 1990, lors de l'échec de l'Accord du lac Meech.

M. Ryan rappelle que, jusqu'au 28 février 1999, les provinces s'étaient entendues sur le contenu d'une entente prévoyant notamment un droit de retrait avec compensation financière de toute initiative fédérale, auquel le Québec s'était rallié à Edmonton en août. Mais qu'à peine une semaine plus tard, le 4 février, les autres provinces s'alliaient à Jean Chrétien pour adopter un texte différent qui ne convenait plus au Québec.

Dans ce texte de 19 pages, dont *Le Devoir* publiera des extraits samedi (sur le pouvoir fédéral de dépenser) et lundi (sur les voies d'avenir pour les fédéralistes québécois), M. Ryan scrute l'accord à la loupe pour se rendre compte que, dans la plupart des aspects, cette entente ouvre la porte à une domination fédérale accrue dans le champ des politiques sociales.

Le résultat obtenu par cette entente n'entame pas la préférence de M. Ryan pour le fédéralisme canadien. Il rappelle à quelques reprises dans le texte que c'est à titre de «fédéraliste modéré» qu'il critique cette entente. Il se dissocie toutefois de l'approche fédéraliste qu'il qualifie de «rigide».

Selon lui, les promoteurs de cette conception de la fédération, en particulier les «nation builders» qui siègent à Ottawa et dans certaines capitales provinciales, «s'obstinent, au nom d'une vision abstraite et doctrinaire de l'égalité des personnes et des provinces, à laisser percer toute forme d'asymétrie dans notre système fédéral».

M. Ryan évoque le fait que l'ancien ministre libéral Claude Castonguay a vu dans l'entente du 4 février «un déblocage majeur». Mais c'est pour aussitôt rappeler que, parmi les fédéralistes modérés qui suivent ces questions de près, «il est le seul qui ait porté un jugement aussi favorable».

L'opinion exprimée avec force arguments par M. Ryan apporte de l'eau au moulin du gouvernement Bouchard, qui vient de publier huit études, réalisées par autant de professeurs d'universités, qui confirment les appréhensions de Québec quant à cette entente. Cependant, l'ancien chef libéral et ancien directeur du *Devoir* établit clairement une distinction entre sa critique de cette entente et ses convictions politiques.

Il récuse toujours aujourd'hui la thèse séparatiste, entre autres parce que, comme il le croyait déjà il y a 35 ans, la situation particulière du Québec nous offrirait la chance d'édifier au Canada un type de société politique particulièrement propice, par sa diversité même, à la culture des libertés fondamentales et au développement du Québec suivant son génie propre.

M. Ryan suggère qu'il faudra tôt ou tard rouvrir les négociations, notamment sur la question du pouvoir fédéral de dépenser puisque les pourparlers sur l'union sociale ont échoué sur cette question. Il considère que l'entente du 4 février n'est pas une entente nationale puisque le Québec n'en fait pas partie.

L'ancien chef libéral aurait aimé notamment que l'entente sur l'union sociale rappelle, au chapitre des principes et des objectifs généraux, que l'un des éléments originaux de la fédération canadienne réside dans le caractère unique du Québec et que ce caractère doit être pris en compte dans les dossiers traitant d'éducation, de santé et de services sociaux.

Il souligne que les dispositions de l'entente sur la mobilité pourraient avoir pour effet de diminuer la souveraineté des provinces dans leurs champs de compétence. Il se méfie de la bureaucratie fédérale qui pourrait, grâce aux dispositions de l'accord sur l'imputabilité, chercher à exercer un contrôle de plus en plus pointu.

Il récuse également les affirmations de ceux, comme Stéphane Dion, qui soutiennent que l'entente du 4 février a une portée plus large que l'Accord du lac Meech, lequel, au contraire de l'accord sur l'union sociale, comportait une clause reconnaissant le Québec comme société distincte et avait une portée constitutionnelle.

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

PAIX

Il faut que Milosevic soit destitué, dit Chrétien

SUITE DE LA PAGE 1

réduire le pouvoir des alliés d'agir militairement en Yougoslavie si nécessaire. Cet amendement a été rejeté par les autres membres du conseil mais un autre amendement faisant référence à l'autorité du conseil a été incorporé.

Cette inclusion a satisfait Pékin, selon l'ambassadeur adjoint Shen Guofang, qui a annoncé, à l'issue de brèves consultations hier matin, qu'il ne bloquerait pas le passage de la résolution.

Le texte autorise l'OTAN et d'autres pays à envoyer des troupes au Kosovo et à utiliser «tous les moyens nécessaires» pour assurer le retour en toute sécurité des réfugiés pendant une période indéfinie. Il demande aux Nations unies d'établir une administration provisoire pour la province, qui donnerait à ses habitants «une autonomie substantielle», par rapport à Belgrade.

Chrétien demeure prudent

C'est une paix fragile qui s'installe au Kosovo, a reconnu hier le premier ministre Jean Chrétien aux Communes, commentant l'annonce de la cessation des bombardements et du retrait des forces serbes.

Les parlementaires ont accueilli la fin des bombardements avec un grand soupir de soulagement entremêlé de méfiance. «Cette journée marque une étape importante dans la recherche d'une solution à la crise du Kosovo», a lancé M. Chrétien. «Mais nous sommes conscients qu'une tâche gigantesque nous attend. Tout d'abord, ne nous faisons pas d'illusions», a-t-il expliqué aux députés.

«Bien que nous soyons confiants que l'accord entre l'OTAN et la République fédérale de Yougoslavie ainsi que les modalités fixées par le Conseil de sécurité seront respectés, nous demeurons réalistes. Nous avons vu le régime yougoslave trahir ses engagements à plusieurs reprises», a dit M. Chrétien.

Le premier ministre a exhorté le président yougoslave Slobodan Milosevic à respecter les dispositions de la résolution du Conseil de sécurité. M. Milosevic devra répondre de ses actes devant les tribunaux pour crimes contre l'humanité, a-t-il avancé, plaçant pour la destitution des dirigeants actuels de la Yougoslavie.

Une centaine de Canadiens, des ingénieurs surtout, seront parmi les premiers membres de la KFOR à mettre pied au Kosovo. Leur rôle sera de dégager les routes encombrées pour permettre l'entrée des troupes, a fait savoir le ministre de la Défense, Art Eggleton.

Ils pourraient «rencontrer des poches de résistance», a signalé M. Eggleton hier lors d'un point de presse au quartier général de la Défense. De plus, le séjour des soldats pourrait durer plusieurs années si l'on s'inspire des missions en Bosnie, à Chypre et ailleurs, a-t-il reconnu. Le Canada en a promis 800 à l'OTAN et hésite à en faire plus.

Le premier ministre a rappelé que cette guerre ne «visait pas le peuple serbe», une «nation amie» du Canada pendant les deux grandes guerres mondiales, mais que cette amitié ne s'étendait pas à un régime qui avait adopté «les méthodes des tyrans de l'Europe des années 30».

M. Chrétien a justifié l'intervention du Canada aux côtés de l'Alliance atlantique en disant que les «questions humanitaires et les atteintes aux droits de la personne» n'étaient pas des «questions internes».

A son tour, le chef de l'opposition officielle Preston Manning est resté prudent, qualifiant la fin du conflit de «paix temporaire». Selon M. Manning, le conflit du Kosovo a utilisé les ressources militaires du Canada au maximum et aura mis à rude épreuve les règles du droit international.

De son côté, le chef bloquiste Gilles Duceppe a réitéré que l'action du Canada et de l'OTAN était justifiée «par la nécessité de voir les droits humains primer sur la barbarie». Selon lui, ce conflit illustre bien l'impuissance des Nations unies à mettre fin à une crise humanitaire et justifie une réforme de ses institutions.

Avec le recul, le chef néo-démocrate Alexa McDonough estime qu'il faudra s'assurer à l'avenir que l'OTAN ou toute autre alliance militaire ne puisse agir sans l'aval des Nations unies pour régler une crise humanitaire.

Enfin, le député conservateur André Bachand estime



Le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, a annoncé hier matin la fin des bombardements.

que la «crédibilité du Canada» comme gardien de la paix «est à refaire».

Les Serbes amorcent leur retrait

«Nous avons maintenant stoppé la machine de nettoyage ethnique de Milosevic», a estimé l'ambassadeur de Grande-Bretagne auprès de l'ONU, Jeremy Greenstock.

S'exprimant avant le vote de la résolution au conseil, l'envoyé yougoslave aux Nations unies, Vladislav Jovanovic, a déclaré que son pays avait atteint ses deux principaux buts: se défendre «avec succès» contre l'«agression» de l'OTAN et maintenir le Kosovo au sein de la Yougoslavie.

Il s'est élevé contre la nature du mandat de la force internationale et a estimé qu'il constituait une «violation» de la souveraineté yougoslave. M. Jovanovic a également accusé le conseil de démembrer la Yougoslavie avec une résolution autorisant ce qui serait selon lui une sécession du Kosovo.

Les militaires yougoslaves ont commencé hier à se retirer du Kosovo et leurs chefs ont assuré que le retrait se ferait en onze jours, comme promis.

Plusieurs centaines de camions transportant plusieurs milliers d'hommes, des pièces de DCA et de l'armement léger ont quitté Pristina, la capitale provinciale, pour se diriger vers la frontière administrative entre la Serbie et le Kosovo, au nord.

Plus tard dans l'après-midi, un premier convoi de policiers a quitté Kosovska Mitrovica, rapporte l'agence indépendante Beta.

«Conformément à la déclaration du Commandement suprême, le retrait d'une partie des troupes débute aujourd'hui», a dit le général Vlastimir Lazarevic, commandant du corps d'armée de Pristina.

«Dans les 11 prochains jours, l'ensemble du corps devrait être redéployé [...] sur ses nouvelles positions à la frontière entre le Kosovo et la Serbie», a-t-il poursuivi.

Des journalistes se rendant de Belgrade à Pristina ont rapporté que sur la route entre les deux villes, des bouchons ralentissaient le retrait, qui se déroule sous l'œil attentif de pilotes de l'OTAN surveillant la région. Des correspondants ont qualifié l'exode de «chaos en bon ordre» et dénombré plus de 300 véhicules militaires sur 60 kilomètres.

Une quarantaine de véhicules civils chargés de biens personnels étaient mêlés aux véhicules militaires.

Quelques véhicules vides circulaient en sens inverse, en direction de Pristina.

REFUGES Une première en 25 ans

SUITE DE LA PAGE 1

pour harceler des femmes, a-t-elle expliqué, mais jamais rien de comparable à ça.»

En fait, un tel drame serait une première depuis l'établissement au Québec, il y a 25 ans, des premiers refuges de ce genre, selon la coordonnatrice du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition des femmes victimes de violence conjugale, Louise Riendeau. Aujourd'hui, il y a entre 85 et 90 maisons d'hébergement au Québec, dit-elle, qui accueillent chaque année en moyenne 8000 femmes et autant d'enfants.

Pas question de faire des prisons

«Qu'il n'y ait pas eu de tragédie semblable en 25 ans», déclare Louise Riendeau, montre bien que les maisons sont des lieux sécuritaires. On n'a jamais voulu en faire des prisons avec des gardes. On veut plutôt que les femmes se retrouvent dans des maisons qui ressemblent à la leur, où elles peuvent mener une vie communautaire. Parant du drame de la nuit, elle ajoute: «De toute façon, je doute que si un gardien avait été là ça aurait changé grand-chose.»

Selon elle, plutôt que de chercher à renforcer les dispositifs de sécurité dans les maisons d'hébergement, il serait grandement temps de reconnaître enfin la gravité de ce genre de violence. «Ce qui est arrivé à Saint-Jean, dit-elle, montre bien que, contrairement à ce que l'on dit souvent, la violence conjugale n'arrive pas parce que quelqu'un perd soudainement la carte. C'était un geste prémédité d'un homme qui voulait garder le contrôle sur sa conjointe.»

Il est urgent, croit-elle, qu'un message dissuasif clair soit envoyé par les pouvoirs publics et les tribunaux à propos de ce genre de crime. Que des peines plus lourdes soient imposées et qu'un véritable suivi des personnes condamnées à d'autres peines que la prison soit assuré. En ce qui concerne le drame survenu à la maison Coup d'elle, Louise Riendeau réclame une peine exemplaire.

«On le fait bien pour le meurtre d'un policier», note-t-elle. Sylvie Langlais, de la maison d'hébergement, dénonce pour sa part la décision de la Régie régionale locale d'avoir

retraité de la liste de ses priorités la lutte contre la violence conjugale et l'aide aux maisons d'hébergement. «C'est comme si on pensait que le problème était réglé.» N'ayant pas eu le temps de s'interroger sur la suite des événements pour la maison d'hébergement, les responsables de la maison Coup d'elle se demandaient si le drame d'hier et la couverture médiatique qui a suivi les forceront à entreprendre un difficile et coûteux déménagement.

Marois reconnaît les besoins

Interrogée à la suite du drame survenu à Saint-Jean-sur-Richelieu durant la période de questions, hier à l'Assemblée nationale, la ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, Pauline Marois, s'est dite consciente qu'il faut investir davantage dans les mesures visant à protéger les victimes de violence familiale. La députée libérale de Saint-Henri-Sainte-Anne, Nicole Loiselle, l'avait interpellée en lui rappelant les besoins des centres d'hébergement pour femmes battues.

«En 1995, a rappelé Mme Loiselle, six ministres du PQ lançaient en grande pompe la politique d'intervention en matière de violence conjugale. Une politique remplie de bonnes intentions et de belles priorités. Le seul défaut, c'est qu'il n'y a pas d'argent neuf pour venir l'appuyer. Quatre ans plus tard, a poursuivi la députée, les centres d'hébergement pour femmes battues sont tellement sous-financés que certains sont menacés de fermeture et doivent même aller quémander dans des institutions financières des marges de crédit afin de survivre.»

La ministre a précisé qu'elle avait déjà pris des mesures pour faire le point sur la situation avec les organismes communautaires en ce qui concerne les besoins de ces centres d'hébergement. «J'espère être capable, a-t-elle dit, de dégager un peu de ressources pour leur venir en aide et soutenir leur action.» «Nous avons reconnu ces maisons qui reçoivent des femmes en difficulté avec leurs enfants, a conclu la ministre. Nous croyons qu'il est nécessaire de rehausser les ressources qui doivent leur être rendues disponibles. Nous essayons d'évaluer actuellement à quelle hauteur nous pouvons le faire.»

Avec Presse canadienne



La ministre de la Santé et des Services sociaux, Pauline Marois, souhaite dégager plus de ressources pour les maisons d'hébergement.

ARBOUR

Une juriste audacieuse

SUITE DE LA PAGE 1

«Étant donné que les inculpations ont été portées contre Milosevic et ses seconds, il n'est que juste qu'elle puisse quitter le tribunal. Les étapes subséquentes peuvent prendre des années. Ce serait injuste de lui demander de laisser passer cette occasion, surtout qu'il ne reste qu'un an à son mandat. Mon inquiétude, il y a quelques semaines, était qu'elle parte avant de porter des accusations et que, du même coup, la volonté de viser un président en exercice s'évapore», a-t-il raconté.

Mme McLellan a précisé, de son côté, que le choix de Mme Arbour ne reflétait pas une perte d'intérêt du Canada pour le Tribunal international. «Le Canada continue d'appuyer fortement le travail du tribunal sur les crimes de guerre et le travail mené par Mme Arbour», a-t-elle dit à sa sortie des Communes. Elle a ajouté que Louise Arbour n'entrerait en fonction qu'à la mi-septembre justement pour lui permettre d'assurer une certaine continuité au tribunal.

Mme Arbour, qui est âgée de 52 ans, est née au Québec et a étudié le droit à l'Université de Montréal. Un de ses mentors en droit criminel, sa spécialité, fut nul autre que l'actuel juge en chef de la Cour suprême, Antonio Lamer. Après avoir été reçue au Barreau du Québec, en 1971, elle a été clerc auprès d'un des prédécesseurs de M. Lamer, le juge en chef Louis-Philippe Pigeon.

Elle a ensuite fait carrière comme avocate à Toronto avant d'être nommée, en 1987, juge à la Cour suprême de l'Ontario et, en 1990, à la Cour d'appel de cette province. Elle a enseigné et fut doyenne de la prestigieuse école de droit Osgoode Hall, de l'Université de Toronto.

Son passage à la Cour d'appel de l'Ontario a été interrompu une première fois lorsqu'elle a été nommée présidente, en 1995, de la Commission d'enquête sur les atteintes aux droits de certaines détenues de la prison pour femmes de Kingston. À peine de retour sur le banc, elle est repartie, en 1996, pour devenir procureure en chef auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie à La Haye.

Le professeur Peter McCormick, de l'université de Lehigh (Alberta), qui a écrit abondamment sur la Cour suprême, rappelle que la moitié des causes entendues devant ce tribunal relèvent du droit criminel. Or, avec le décès de M. Sopinka, il ne restait qu'un criminaliste émérite sur le banc, le juge Antonio Lamer. À cet égard, souligne-t-il, la nomination de Mme Arbour arrive à point nommé.

Il prévient toutefois que Louise Arbour n'a pas la langue dans sa poche et qu'elle n'attendra pas pour faire sa marque, provoquer des débats et même, dit-il, choquer certaines personnes. Sa décision de porter des accusations contre M. Milosevic au milieu d'un conflit armé et alors que la diplomatie commençait à peine à faire une percée illustre sa détermination, ajoute-t-il. «Ce n'était pas un geste prudent, effacé et conventionnel. C'était typique de Louise Arbour.»

«Elle a aussi démontré par le passé qu'elle était prête à être dissidente. C'est le signe d'un juge au franc-parler, prêt à ignorer les conventions pour souligner un point qu'il estime essentiel», explique-t-il. Il précise toutefois que ses dissidences à la Cour d'appel ontarienne ont souvent été reprises par la Cour suprême, qui renversait du même coup la décision de la majorité. Il s'attend qu'elle soit davantage centrée au sein de la plus haute cour du pays tout en étant un «leader intellectuel».

Avocat et professeur à Osgoode Hall, Patrick Monahan a écrit de nombreux ouvrages sur la Cour suprême. Il croit, en s'appuyant sur les décisions antérieures de Mme Arbour, qu'elle se révélera un défenseur vigoureux des droits des accusés et des droits individuels face au pouvoir de l'État. Elle sait faire preuve d'indépendance et est capable de défendre des points de vue qui n'ont rien de politiquement corrects, note-t-il.

M. McCormick est persuadé que Mme Arbour n'hésitera pas à remettre en question les actions du gouvernement pour qu'elles respectent les dispositions de la Charte des droits. À cet égard, dit-il, elle aura sa place à la cour, qui a adopté cette approche depuis environ deux ans.

Alternative unie: les militants réformistes sont divisés

Ottawa (Le Devoir) — Le chef réformiste Preston Manning devait connaître hier soir le sort de son projet d'Alternative unie. Les résultats du référendum tenu auprès des 70 000 membres du parti n'étaient pas connus au moment de mettre sous presse mais s'annonçaient serrés.

Une défaite ou une victoire à l'arrache ne devait présager rien de bon pour M. Manning. La campagne qui a précédé ce vote a été plus houleuse que prévu. Quatre députés se sont ouvertement opposés à la participation du Reform à tout processus de création d'un nouveau parti de droite capable de défaire les libéraux. Ils ont profité de chaque occasion pour inviter les militants à se battre pour la préservation du Reform et de ses principes.

Initiateur de l'Alternative unie, M. Manning a mis de plus un an tout son poids dans la balance pour la faire accepter. A un point tel que deux députés ont affirmé qu'un échec ou une victoire à l'arrache obligeraient leur chef à s'interroger sur son leadership.



Preston Manning

RECTIFICATIF

Erreur sur la personne

Dans le texte paru dans notre édition d'hier, intitulé «Chrétien passe un dur moment», le promoteur immobilier dont il était question était bien Yvon Duhaime et non Yves Duhaime. Nos excuses.



Merci.